



Comité National

EXAMEN ANNUEL D'AVANCEMENT



Table des matières

Sigle et abréviations	3
Message de la présidente	4
Introduction	5

1ERE PARTIE ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUETE EFFECTUEE AUPRES DES PARTIES PRENANTES

I/ Méthodologie utilisée	8
II/ Limitations des travaux	9
III/ Les parties prenantes consultées	9
IV/ Les principaux résultats de l'enquête	12

2EME LES PROGRES REALISEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE EN 2024

I/ Rappel des Objectifs poursuivis	22
A/ Résumé des réalisations	23
B/ Évaluation des principaux résultats par rapport aux objectifs	28
II/ Résultats obtenus et impacts de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2023	30
III/ Évaluation des performances par rapport aux exigences de l'ITIE	38
IV/ Leçons apprises bonnes pratiques, constats et Recommandations	40
V/ Matrice d'évaluation des performances	43
VI/ Rapport sur les dépenses	51

3EME PARTIE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGETISE 2025

I/ PRIORITES NATIONALES	63
II/ PROCESSUS D'ELABORATION DU PTAB	66
III/ FINANCEMENT DU PTAB	66
IV/ AXES DE TRAVAIL DU PTAB	67
V/ THEMATIQUES CLES	69
APERCU DU PLAN DE TRAVAIL	72

Sigles et abréviations

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CN-ITIE	Comité National Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
CRD	Comité Régional de Développement
EF	Expertise France
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle
FERDI	Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International
GES	Gestion Environnementale et Sociale
GMP	Groupe Multipartite
IE	Industrie Extractive
LBC/FT/PADM	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive
MEPM	Ministère de l'Énergie du Pétrole et des Mines
NRGI	Natural Resource Governance Institute
OFNAC	Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption
ONG 3D	ONG Démocratie – Droits humains -Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PP	Partie Prenante
PTAB	Plan de travail Annuel Budgétisé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAA	Rapport Annuel d'Avancement
RBE	Registre des Bénéficiaires Effectifs
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
SOMIVA	Société Minière de la Vallée du Fleuve
ST-ITIE	Secrétariat Technique de Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
WIM	Women In Mining

Message de la présidente

C'est avec un grand honneur que nous vous présentons le rapport annuel d'activités de l'ITIE Sénégal, qui reflète le travail accompli tout au long de l'année écoulée pour promouvoir la transparence, renforcer la gouvernance et garantir une gestion responsable des ressources naturelles de notre pays. Notre mandat s'inscrit dans le cadre plus large de la Vision 2050 du Gouvernement du Sénégal, qui ambitionne de bâtir une nation prospère, inclusive et durable.

L'année 2023 marque également un tournant avec l'adoption de la nouvelle Norme ITIE 2023, un outil innovant et exigeant qui renforce notre engagement envers une gouvernance extractive fondée sur la transparence, l'inclusion et la reddition de comptes. Cette norme nous a permis de mieux structurer nos actions, de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes et d'assurer une participation citoyenne accrue. À travers ce rapport, le Comité réaffirme son rôle central en matière de promotion d'une gestion transparente des ressources naturelles, en aidant le Sénégal à aligner ses pratiques sur les standards internationaux les plus rigoureux.

La publication du onzième rapport ITIE témoigne du chemin parcouru depuis l'adhésion de notre pays à l'ITIE. Il reflète les efforts collectifs de l'État, des compagnies minières, pétrolières et gazières, des organisations de la société civile, dans une belle dynamique de collaboration, de concertation et de suivi pour contribuer à l'atteinte des objectifs de mise en œuvre.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux membres du Comité National pour leur engagement exemplaire. Par leur expertise et leur dévouement, ils ont su transformer les défis en opportunités et inscrire nos travaux dans une dynamique de progrès continu.

Ensemble, poursuivons cette mobilisation et ce travail collectif pour garantir que les ressources extractives de notre pays continuent de servir le bien-être des communautés et de tous les Sénégalais, aujourd'hui et pour les générations à venir.

*Madame Oulimata Sarr,
Présidente du Comité
National ITIE*

Introduction

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives est la norme mondiale en matière de transparence et de redevabilité dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers. Elle encourage les parties prenantes nationales à œuvrer ensemble pour impulser les réformes pertinentes dans le secteur extractif et poser ainsi les conditions d'une mise en œuvre optimale de la Norme ITIE. Elle promeut la coordination et la collaboration au sein de groupes multipartites et une concertation avec les principales parties prenantes qui contribuerait à l'atteinte des résultats de mise en œuvre, notamment un renforcement de la transparence et de la redevabilité, une atténuation de la corruption et des risques de corruption, une optimisation des recettes fiscales en vue d'un développement économique durable, un meilleur climat des affaires.

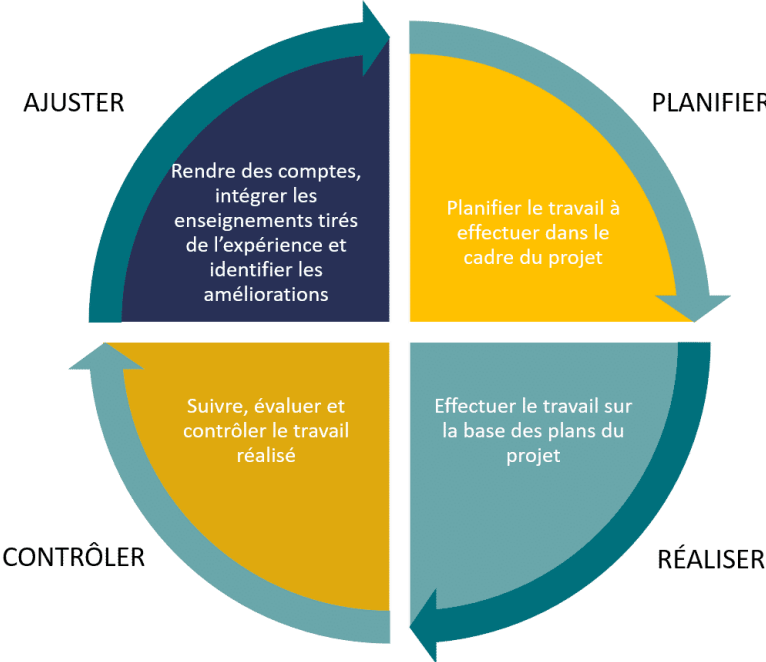
Conformément à l'exigence 1.5 de la Norme, le Comité national ITIE examine et rend compte des résultats et de l'impact de la mise en œuvre en consultation avec les principales parties prenantes.

Ainsi, le Comité national a administré un questionnaire auprès des parties prenantes pour prendre leur avis sur la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal. Ce mécanisme a permis de documenter l'examen annuel d'avancement de la mise en œuvre au Sénégal (RAA 2024 et plan de travail annuel 2025).

Pour rappel, le Comité national a depuis 2017, adopté une stratégie sur 5 ans, celle en cours couvre la période 2022-2026. Elle a été élaborée suivant une démarche participative et inclusive et quatre axes ont été identifiés, les trois (03) sont définis tenant compte de la chaîne de valeur des Industries Extractives (Réformes, Information-Transparence, Impacts socio-économiques et environnementaux) et le quatrième, renforcement de capacités et mobilisation des ressources, a été défini pour faciliter la mise en œuvre des activités du plan stratégique. L'année 2024, constitue la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique. Le Comité s'est toujours inscrit dans une dynamique de continuité et d'opérationnalisation des réformes du secteur extractif, de renforcement de la transparence et de la redevabilité, de documentation des impacts économiques sociaux et environnementaux, et de renforcement de capacités des principales parties prenantes.

Par ailleurs, l'année 2024, est une année particulière pour le Comité national, qui a publié son onzième rapport ITIE portant sur l'exercice 2023. Elle est non seulement marquée par l'entrée en vigueur officielle de la Norme ITIE 2023, dans les pays de mise en œuvre, mais également par l'arrivée d'une nouvelle présidente à la tête du Comité et d'un nouveau régime politique au Sénégal, des paradigmes déterminants et importants pour le succès de la mise en œuvre de la Norme. En effet, une bonne mise en œuvre de la Norme passe par une bonne maîtrise du contenu et des enjeux de la Norme, l'engagement sans faille de la haute autorité à la tête du Comité et le soutien du gouvernement à travers l'engagement du chef de l'État.

C'est une année de défi pour le Comité national, qui devra subir dans les mois à venir une nouvelle validation sur la base de la Norme 2023, et ainsi, maintenir le cap en termes de résultats de la validation. Ainsi, le CN-ITIE a beaucoup œuvré pour la réalisation des mesures correctives planifiées, pour contrôler les progrès accomplis dans la mise en œuvre des exigences de la Norme et ajuster au besoin.



1ERE PARTIE
ANALYSE DES DONNEES DE
L'ENQUETE EFFECTUEE AUPRES
DES PARTIES PRENANTES

Conformément à l'**exigence 1.5.b.iii** de la Norme ITIE 2023, qui recommande à ce que l'examen annuel d'avancement intègre une description des mécanismes permettant aux parties prenantes de soumettre des retours sur la mise en œuvre de l'ITIE, ainsi qu'une documentation faisant état des points de vue des parties prenantes, le Comité national a administré un questionnaire auprès des parties prenantes pour prendre leur avis sur la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal. Ce mécanisme a permis de documenter et le plan de travail annuel 2025 et les progrès réalisés en 2024, dans la mise en œuvre de la Norme.

Le questionnaire introduit auprès des PP a mis le focus sur la pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE, la contribution de l'ITIE par rapport à l'évolution de la transparence au Sénégal, l'intervention de l'ITIE dans l'environnement institutionnel et la prise en compte des préoccupations des parties prenantes, les résultats obtenus sur la base des activités du CN-ITIE ainsi que l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE dans la gouvernance du secteur extractif, les axes sur lesquels le CN-ITIE devra travailler pour 2025, les défis, enjeux et points d'attention. Enfin, les parties prenantes ont formulé une série de recommandations.

C'est une enquête quantitative administré en ligne qui s'appuie sur une approche participative basée sur des entretiens semi-structurés. L'évaluation couvre les ministères et administrations, les organisations de la société civile, les entreprises extractives, les universitaires, les PTF, les associations de femmes, et touche les régions de Dakar – Matam - Saint-Louis - Fatick – Kédougou – Thiès.

I/ Méthodologie utilisée

La méthode de collecte est basée sur un questionnaire électronique avec un système de transfert des données via internet. Les réponses au questionnaire ont alimenté directement une base de données stockée dans un fichier Excel. Pour le mode de traitement, une analyse thématique est priorisée permettant de regrouper les interventions.

L'évaluation est donc réalisée sur la base d'un échantillon subdivisé en deux sous-échantillons :

1. Un sous-échantillon élargi (43 pp) auquel est administrée le questionnaire d'enquête quantitative
2. Un sous-échantillon réduit (8 pp) auquel est appliqué un entretien.

La méthode de collecte est basée sur un questionnaire électronique avec un système de transfert des données via internet. Les réponses au questionnaire alimentent directement une base de données stockée dans un fichier Excel. Pour le mode de traitement, une analyse thématique est priorisée permettant de regrouper les interventions.

Les données issues de l'enquête documentent l'examen annuel d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE.

Catégorie de parties prenantes		Total échantillon	Sous échantillon élargi	Sous Échantillon réduit
Administration (Mines Pétrole, Finances (TRESOR, DGID, Douanes), Environnement, Collectivités territoriales, OFNAC)	39%	19	15	4
Entreprises privées (Chambre des Mines, Dangoté, Boto SA (Iamgold), Endavour, Woodside, Total energy, Kosmos, Forteza, BP)	16%	8	7	1
Organisations de la société civile (PCQVP, CONGAD, Forum Civil, Oxfam, Article 19, WIM, ONECCA)	37%	17	14	4
PTF (NRGI, USAID)	6%	3	3	0
Universitaires (UCAD)	2%	1	1	0
Total	100%	49	40	9

II/ Limitations des travaux

Le questionnaire est partagé avec une large catégorie de parties prenantes, mais, beaucoup d'entre elles n'ont pas pu répondre, en plus des difficultés techniques rencontrées par certaines.

Pour relever les défis rencontrés dans le cadre de cette enquête et pour mieux affiner ce mécanisme et documenter les résultats et impacts de façon concrète, le Comité national devra après chaque activité réalisée, administrer un questionnaire auprès des parties prenantes ayant pris part à l'activité pour ainsi documenter leur retour sur la mise en œuvre à travers les activités.

III/ Les parties prenantes consultés

L'évaluation couvre les ministères et administrations, les organisations de la société civile, les entreprises extractives, les universitaires, les PTF, les associations de femmes, et touche toutes les parties prenantes au niveau des régions de Dakar, Thiès, Kédougou, Fatick, Matam et Saint-Louis.

Liste des structures et personnes ciblées

N°	Nom de la structure	Secteur d'appartenance de la structure	Région de la structure	Comment/ Ou	Quand
1	Cajust (Demba SEYDI)	Société Civile	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
2	PCQVP (Pape Fara DIALLO Président Coalition PCQVP)	Société Civile	Saint-Louis	Entretien direct	13-nov-24
3	Legs Africa (Elimane KANE)	Société Civile	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
4	Forum (Birahime SECK)	Société Civile	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
5	OXFAM (Thialy FAYE)	Société Civile / PTF	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
6	CONGAD (Ibrahima YADE)	Société Civile	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
7	PCQVP (Abdoul Aziz DIOP)	Société Civile	Thiès	Questionnaire par mail	13-nov-24
8	ONECCA (Amadou SAMB)	Société Civile	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
9	PCQVP (Mohamadou GAYE)	Société Civile	Matam	Questionnaire par mail	13-nov-24
10	Forum Civil (Abdoul Maliky BOUSSO)	Société Civile	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
11	UCAD (Ndickou GAYE)	Universitaire	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
12	Women In Mining et NRGi (Aida DIOP)	Réseau des Femmes	Dakar	Entretien direct	13-nov-24
13	NRGI (Abdoulaye BA)	PTF	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
14	NRGI (Marie Mbathio NDIAYE)	PTF	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
15	NRGI (Asna NDAO)	PTF	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
16	ONG FEE (Ngara DIOUF)	Société Civile	Fatick	Questionnaire par mail	13-nov-24
17	PCQVP (Aliou BAKHOUM)	Société Civile	Kédougou	Questionnaire par mail	13-nov-24
18	Ministère des Mines (Aminata SECK)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
19	Ministère des Mines (Mouhamadou NDOUR)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
20	MEPM (Secteur Hydrocarbures Fodé NDAO)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
21	MEPM (Secteur Hydrocarbures Kardiata KA)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24

22	Ministère de l'Environnement (Khadidiatou DRAME)	Administration	Dakar	Entretien direct	13-nov-24
23	DGID (Pape Malick DIALLO)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
24	DGID (Banta MANGASSOUBA)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
25	Ministère du Travail (Khadidiatou KA Mme AGNE)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
26	DGD (Massene GADIAGA)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
27	TRESOR (Bara SECK)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
28	OFNAC (Saliou DIOP)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
29	Ministère des Collectivités Territoriales (Yéro F.SY)	Administration	Dakar	Entretien direct	13-nov-24
30	Haut Conseil du Dialogue Social (Oumar FALL)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
31	MEPM (Lamine Diouf DCSOM)	Administration	Dakar	Entretien direct	Lors des consultations
32	MEPM (Adama Gaye DH)	Administration	Dakar	Entretien direct	Lors des consultations
33	MEPM (Secteur Mine Rokhaya SAMBA)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
34	Direction Bonne gouvernance (Abdoul DIAO)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
35	Ministère de la Justice (Ibrahima FAYE)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
36	Ministère de la Justice (Alassane GUEYE)	Administration	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
37	PCQVP (Abdoulaye SY)	Société Civile	Matam	Questionnaire par mail	13-nov-24
38	Dangoté (Astou MBAYE)	Entreprise	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
39	Boto SA (Awa DIAW)	Entreprise	Dakar	Entretien direct	13-nov-24
40	Endeavour (Babacar FALL)	Entreprise	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
41	KOSMOS (Mamadou Mar FAYE)	Entreprise	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
42	BP (Fatimata SOW)	Entreprise	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
43	FORTEZA (Elton DIALLO)	Entreprise	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24

44	WOODSIDE (Nancy DIAKHATE)	Entreprise	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
45	TOTAL ENERGIES (Boury GNINGUE)	Entreprise	Dakar	Questionnaire par mail	13-nov-24
46	PCQVP (Mor KHOUMA)	Société Civile	Kédougou	Questionnaire par mail	13-nov-24
47	PCQVP (Demba Fall DIOUF)	Société Civile	Thiès	Questionnaire par mail	13-nov-24
48	PCQVP (Badara Tine)	Société Civile	Tamba	Entretien direct	13-nov-24
49	Forum Civil (Daouda Diop)	Société Civile	Dakar	Entretien direct	Lors des consultations

III/ Les principaux résultats de l'enquête

L'enquête et l'entretien effectués auprès des parties prenantes a permis de recueillir les points de vue des parties prenantes sur la pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal, sur la contribution de l'ITIE par rapport à l'évolution de la transparence au Sénégal, sur l'intervention de l'ITIE dans l'environnement institutionnel, sur les résultats et impact de la gouvernance, sur les axes stratégiques, sur les défis et enjeux du secteur, sur les priorités nationales, les points d'attention et recommandations pour une amélioration de la gouvernance du secteur.

Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal

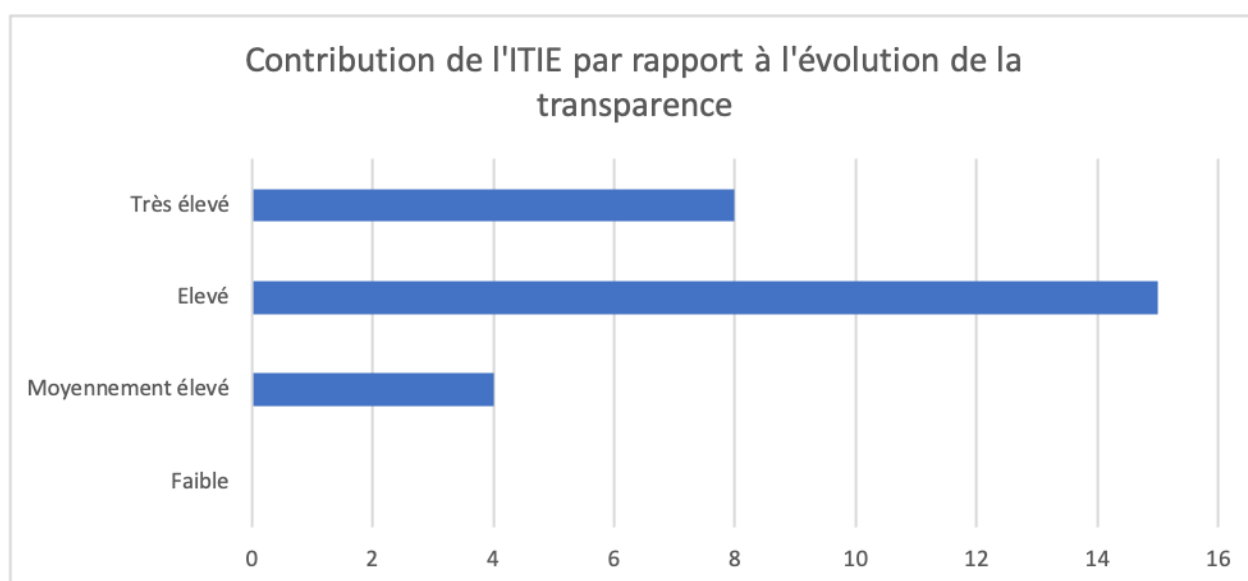
Les parties prenantes consultées soutiennent que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives est une avancée significative dans le cadre de la transparence dans la mesure où elle permet à l'État de mieux communiquer sur les données et informations du secteur.

Selon elles, « *la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Sénégal est un bon outil qui est intervenu dans un contexte marqué par l'exploitation des hydrocarbures où beaucoup d'interrogations se sont soulevées en termes de corruption, de négociation de contrats et de bénéfice pour le pays. En effet, c'est un excellent mécanisme ouvert, qui est venu à son heure, avec un Comité national très dynamique et très responsable, qui ne ménage aucun effort pour contribuer à la bonne gouvernance de ce secteur, à l'amélioration de la Transparence et de la Redevabilité dans la gestion des ressources extractives.*

Le processus ITIE se déroule positivement et le Sénégal est en train de faire ses preuves dans la voie de la transparence et cela a conduit à décrier considérablement le débat sur la gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre de l'ITIE a significativement contribué à la sensibilisation et à l'accès à l'information par le public et grâce à l'ITIE, les acteurs de la société civile bénéficient d'une meilleure visibilité sur les activités du secteur, notamment à travers l'accès à des données chiffrées détaillées ».

La contribution de l'ITIE par rapport à l'évolution de la transparence au Sénégal

Elle est bien perçue par les acteurs qui ont répondu à l'enquête.



Selon les parties prenantes, depuis l'adhésion du Sénégal à cette initiative, la transparence s'est accrue dans le secteur, la législation en ce domaine a considérablement évolué. La majorité des personnes interrogées pensent que le niveau de contribution de l'ITIE à la transparence, est élevé.

Les données sont accessibles et les populations ont accès à des informations sur les ressources issues des industries extractives et le doute qui a longtemps animé les débats sur la question est dissipé. Cela grâce à la diversité d'activités organisées par le CN-ITIE, au bénéfice des acteurs. La publication régulière sur le site www.itie.sn, des rapports de l'ITIE portant sur les éléments contextuels, les paiements versés par les entreprises extractives à l'État et réconciliés avec les montants reçus par les régies financières de l'État, contribuent au renforcement de la traçabilité des revenus dans la comptabilité publique de l'État. Leurs disséminations auprès des communautés, justifient, entre autres

cette volonté de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur. Car, l'ITIE a permis de rendre publiques les informations clés sur les paiements des entreprises et les revenus de l'État issus de ce secteur, donc, la contribution des IE à l'économie et le renforcement de la redevabilité. Cela a permis aux communautés impactées de mieux comprendre les enjeux liés à ce secteur et de savoir ce qui provient de chaque région en termes de ressources, de quantité de production et de revenus. Ainsi, la mise en œuvre de l'ITIE a permis de constater une plus grande appropriation par les sénégalais de la gouvernance des ressources naturelles qui selon la Constitution¹ appartiennent à tout le peuple.

Par ailleurs, au vu de ce qui précède il est très aisé de constater que beaucoup de progrès ont été réalisés dans ce secteur notamment l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, le renforcement de la transparence par la publication des rapports et des contrats, le renforcement de capacités mais, il est aussi impératif de reconnaître qu'il y a encore beaucoup à faire, tel que continuer à désagréger les données et à les rendre plus accessibles à travers des capsules vidéo dans les langues locales des différentes zones minières. L'État devra également attribuer à l'ITIE de pouvoir d'investigation qui lui permettra de mieux jouer son rôle dans le cadre de la lutte contre la corruption.

L'intervention de l'ITIE dans l'environnement institutionnel

Elle est positivement appréciée par les acteurs. Car, elle a permis de renforcer la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif au Sénégal. L'ITIE offre une plateforme permettant non seulement de faire remonter les attentes et les observations des citoyens sur la gestion des ressources extractives, mais aussi, d'avoir accès aux données publiques, notamment sur les paiements des entreprises et les revenus de l'État.

Les préoccupations des principales parties prenantes sont aussi prises en compte dans le processus en termes d'informations simplifiées et de renforcement de capacités pour mieux connaître les enjeux du secteur extractif. Ainsi, nous pouvons citer quelques exemples d'inclusion :

Les universitaires et l'ITIE interagissent ensemble sur des questions de recherche et l'ITIE participe à l'animation de colloques, journées scientifiques.

1 Article 25 de la loi constitutionnelle 2016

Sa contribution dans les panels scientifiques, montre qu'il est un organe qui s'occupe de la transparence, ce qui est hautement appréciée dans le milieu de la recherche ;

La prise en compte des préoccupations du ministère du travail, notamment quand il s'est agi d'élargir la représentation aux centrales syndicales et la prise en compte des observations du ministère lors des échanges ;

ITIE prend aussi en compte les préoccupations des réseaux des femmes relativement à la problématique de genre mais, aussi, en termes d'utilisation des données sur le genre produits par WIM à travers son indice WIM index.

Cependant, nous savons qu'il est souvent difficile de concilier les intérêts quelque fois divergents, même si des efforts doivent être consentis, Sur les préoccupations suivantes : l'exploitation des EMAPE et l'obtention par les sociétés extractives des numéros de crédit leur permettant de pouvoir effectuer leurs propres opérations de dédouanement sans pour autant passer par des transitaires. Ceci pourrait améliorer, dans une large mesure, les écarts qui ont toujours été constatés entre les déclarations de la Douane et celles des entreprises extractives.

La norme ne doit cesser d'évoluer pour prendre en compte les évolutions et les circonstances changeantes du secteur et la nécessaire adaptation de l'ITIE aux nouvelles aspirations et exigences doit être constante.

Résultats et impacts

Ainsi, selon les parties prenantes, en termes de résultats nous pouvons citer : l'amélioration du cadre juridique ; le dialogue multi acteurs dans les différentes régions lors des CRD et des fora communautaires ; la capacitation des différents membres de la SC et des parties prenantes du secteur extractif ; la prise en compte de la dimension genre ; l'effectivité de la publication des contrats ; la prise en compte des questions liées à la transition énergétique, la lutte contre la corruption, la publication des plans de gestion environnementale et sociale et le contenu local.

L'impact de la mise en œuvre de l'ITIE dans la gouvernance du secteur extractif au Sénégal est jugé positif par les acteurs et cela s'est manifesté dans la notation du pays lors des validations. Ainsi donc, selon les parties prenantes, les activités réalisées par le Comité national auxquelles elles ont été associées ont produit les effets suivants :

Une promotion de la transparence, une mobilisation inclusive des parties prenantes à la mise en œuvre de la norme, une amélioration de la performance du pays dans sa marche vers la transparence permettant d'avoir des informations fiables et de savoir où orienter les différentes interventions des parties prenantes.

Une plus grande transparence est notée, un débat public plus ouvert et plus documenté, pour une meilleure compréhension du secteur. En effet, la mise en œuvre de l'ITIE a permis de mieux comprendre : les enjeux du secteur extractif, les dispositions de la nouvelle norme ainsi que le processus de validation et de surtout renforcer la transparence dans le secteur des industries extractives, la redevabilité et la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur extractif à travers l'implication de toutes les parties prenantes.

Une amélioration de la compréhension du public des données sur le secteur, sur les revenus extractifs, un renforcement du dialogue, une meilleure coordination concertation et suivi avec les différentes pp. une meilleure compréhension des enjeux liés à la gestion du secteur extractif. Des efforts de plaidoyer sont menés pour une mise en œuvre efficace des recommandations des rapports ITIE.

Une meilleure gouvernance de nos ressources à travers des réformes institutionnelles, un meilleur accès aux données à travers la divulgation systématique des données du secteur dans les plateformes FUSION et GOVIN, de réduire ainsi les risques de corruption et améliorer l'attractivité du pays pour les investisseurs, tout en posant les bases d'une gestion plus équitable et durable, une gestion améliorée des ressources issues du secteur extractif, le renforcement des stratégies de communication auprès des communautés locale. Ainsi, en termes d'impact nous pouvons citer :

Meilleure compréhension des enjeux liés à la transition énergétique

Nouveaux standards de l'ITIE connus par les membres du GMP

Meilleure compréhension des enjeux de la Norme ITIE

Meilleures connaissances des acteurs en vue de contribuer au débat public.

Meilleure compréhension et connaissance accrue de la fiscalité minière et pétrolière et le système de partage de la rente

Meilleure maîtrise de la modélisation financière des revenus extractifs

Les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE sont documentés

Les disséminations des rapports annuels de l'ITIE dans les régions minières, pétrolières et gazières avec les autorités et les communautés impactées ont

permis aux citoyens d'être informés et mieux outillés pour défendre au mieux les intérêts de leurs communes et servir de relai à la diffusion de la bonne information, de faire le plaidoyer sur les différents fonds institutionnalisés, de sensibiliser les communautés et les entreprises locales sur les opportunités qu'offre le contenu local.

Axe d'intervention

Les parties prenantes estiment que les axes qui ont été définis dans le cadre du plan stratégique sont toujours pertinents et d'actualité donc le Comité national peut continuer d'œuvrer pour l'exécution de ces axes (Axe 1 Réformes, Axe 2 Informations Transparence, Axe 3 Impacts socio-économiques et environnementaux et Axe4 Mobilisation des ressources et renforcement de capacités) mais devra prendre en compte les priorités nationales.

Défis identifiés par les PP

Le Comité national de l'ITIE a beaucoup contribué à la compréhension des enjeux de transparence avec la publication des contrats, et des rapports ITIE. Cela a permis, aux populations notamment celles qui sont dans les régions minières, d'avoir une meilleure information sur le secteur, ainsi qu'une amélioration de la législation du secteur extractif sénégalais à travers l'adoption de réformes issues des recommandations formulées dans les rapports.

Néanmoins il reste encore des défis à relever dans ce secteur et pour renforcer davantage la transparence et la Redevabilité, le Comité devra continuer d'œuvre pour une inclusion totale de l'ensemble des parties prenantes du secteur afin d'harmoniser les actions entre les institutions et les différents acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles.

Ainsi, les principaux défis dans la gouvernance du secteur extractif peuvent aujourd'hui se résumer comme suit :

1. L'exécution effective des arrêtés relatifs aux transferts infranationaux, notamment dans le cadre de la péréquation. Un « Arrêté interministériel portant répartition de la dotation du Fonds de péréquation est disponible mais, les paiements ne sont pas encore effectués. Le Comité national continue de faire le plaidoyer pour rendre effective la répartition des dotations dues aux collectivités territoriales.

2. La prise en compte des préoccupations environnementales.
3. La publication du registre des bénéficiaires effectifs
4. La répartition des revenus tirés des ressources naturelles à travers une redistribution équitable afin de faire bénéficier aux communautés les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et soutenir le développement socio-économique du pays (chaque sénégalais doit sentir les effets positifs de l'exploitation des ressources naturelles ; allier l'exploitation des ressources à la réduction des inégalités au niveau local car les communautés locales sont de plus en plus vulnérables malgré les richesses présentes dans leur localité)
5. Clarification du débat public sur les exonérations accordées aux entreprises du secteur extractif et aux redressements fiscaux.

Les priorités nationales

Le Comité national devra prendre en compte dans l'élaboration de son plan annuel de travail pour l'année 2025, du nouveau référentiel économique de l'État, défini par les nouvelles autorités.

Ainsi, pour 2025, les priorités nationales sur lesquelles le Comité devra se pencher sont :

Une plus grande transparence dans l'octroi des permis et dans les exonérations accordées aux entreprises du secteur, lutte contre la corruption ;

L'évaluation des impacts sociaux économiques et environnementaux de l'exploitation sur les communautés, une plus grande implication des population, prise en compte effectives des nouvelles directives de la norme ITIE 2023 ;

L'application stricte de la loi sur le contenu local, le plaidoyer sur l'effectivité des différents fonds et la prise en compte des EMAPE dans l'ITIE ;

Le renforcement de capacités des acteurs sur les prix de transfert, le mécanisme d'une bonne renégociation des contrats extractifs et la mise à disposition des institutions les meilleures pratiques de gestion des revenus pour maintenir une veille constante du secteur.

Points d'attention

Comme points d'attention, les parties prenantes aimeraient que l'ITIE prenne en compte dans ses interventions :

1. Le renforcement des capacités des communautés locales, la redistribution équitable des revenus, l'analyse des flux financiers, la transparence des contrats, la formation sur la transition énergétique ;
2. L'intégration davantage d'approches comparatives dans la revue et l'analyse des textes pour déceler les bonnes pratiques ;
3. Le renforcement de capacités des acteurs pour une meilleure compréhension de la gestion minière, des contrats miniers et pétroliers sur les prix de transfert, les mécanismes d'une bonne renégociation des contrats ;
4. Le suivi des impacts socio-économiques- environnementaux et le développement de stratégies de sauvegarde et de maintien des activités économiques des communautés locales, notamment côtières ;
5. La question de la redistribution des revenus aux collectivités territoriales (l'effectivité des fonds de péréquation) et aux communautés ;
6. L'autonomisation économiques des femmes et l'éducation des jeunes filles.

Recommandations

1. Outiller davantage les partenaires et acteurs pour une veille permanente du secteur ;
2. Faire une grande communication autour de l'excellent travail Une communication plus accessible aux non-initiés et organiser des activités de réflexion sur les domaines prioritaires ;
3. Donner le comité les moyens de suivre les fonds aux bénéficiaires de la population, des sociétés d'exploitation et de l'État ;
4. Organiser des réunions annuelles de recueil des préoccupations des OSC et des communautés avant l'élaboration des plans d'actions annuels
5. Faire plus de descentes sur le terrain pour les disséminations et le dialogue avec les communautés pour mieux renforcer sa crédibilité

6. Accroître l'inclusion des parties prenantes locales : Favoriser une participation plus active des communautés locales, en particulier celles vivantes près des sites d'exploitation, dans les discussions sur la gestion des ressources extractives.
7. Organisateur des formations continue : Proposer des sessions régulières de formation pour renforcer les capacités de la société civile à analyser les données de l'ITIE et à contribuer aux débats sur la gouvernance du secteur.
8. Mettre l'accent sur les enjeux environnementaux : Intégrer des actions concrètes sur la gestion des impacts environnementaux, notamment en ce qui concerne les communautés affectées par les activités extractives.
9. Faciliter l'accès aux informations : Simplifier et rendre plus accessibles les rapports ITIE pour qu'ils soient compréhensibles et adaptés aux besoins des communautés locales.
10. Promouvoir la redistribution des revenus extractifs : Mettre en place des mécanismes pour garantir que les revenus générés bénéficient effectivement aux populations locales, via des projets de développement durable.
11. Assurer le suivi des recommandations ITIE : Garantir que les recommandations issues des rapports ITIE soient suivies d'actions concrètes, avec une implication continue de la société civile dans le processus de suivi.
12. Outre les réunions ordinaires, organiser des ateliers sur des thématiques clés dans la mise en œuvre des exigences de l'ITIE.
13. Renforcer la communication sur tout le territoire sénégalais. Impliquer tout sénégalais où qu'il se trouve dans la gestion des ressources extractives.

2 EME PARTIE
PROGRES REALISEES DANS LA
MISE EN ŒUVRE DE LA NORME
ITIE EN 2024

I/ Rappel des objectifs poursuivis

Pour l'année 2024, le Comité devait axer principalement ses interventions sur l'amélioration continue de la gouvernance du secteur extractif à travers l'adoption de réformes, la transparence environnementale, la documentation des impacts sociaux environnementaux des opérations permettant de prévenir les conflits communautaires, la transition énergétique, la lutte contre la corruption dans le secteur extractif, ainsi que le renforcement de capacités des acteurs. Les objectifs poursuivis sont :

Objectif Général : Élever le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif permettant de mieux capter les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles pour le bien-être des citoyens et un développement durable.



Obj.1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières ;

Obj.2 : Renforcer La transparence et la redevabilité pour un accès à l'information plus effectif ;

Obj.3 : Consolider le dispositif de suivi afin de documenter tous les impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE.

A/ Résumé des principales réalisations

Sur la base des objectifs définis, des activités ont été menées et les principales réalisations sont décrites ci-dessous.

Suivi des réformes

Le Comité national continue à jouer son rôle d'impulsion des réformes pertinentes dans le secteur extractif. Ainsi, il a proposé une modification du décret 2020-791 du 19 mars 2020, relatif au RBE pour prendre en compte tous les contours de l'exigence 2.5 de la Norme ITIE

1. Révision le décret portant sur le registre des bénéficiaires effectifs

Renforcement de la communication institutionnelle et dissémination du rapport ITIE 2022

Le CN-ITIE après publication des données sur le secteur extractif organise une série de dissémination, au niveau national et dans toutes les régions impactées par les exploitations minières pétrolières et gazières, pour partager avec les parties prenantes et communautés, les principaux résultats et conclusions du rapport. C'est l'occasion pour le CN-ITIE de partager avec elles la contribution de leur région, de les sensibiliser sur la signification des chiffres publiés, mais, surtout de susciter un débat public constructif sur la gouvernance du secteur extractif. Voici les différentes activités réalisées dans cette rubrique :

1. Dialogues sur la gestion des revenus issus du secteur extractif avec les parties prenantes dans le cadre du suivi et concertation avec les acteurs
2. Dissémination des résultats du Rapport ITIE dans les régions du Sénégal (Matam - Thiès - St-Louis - Fatick - Kédougou)
3. Réunions périodiques du CN-ITIE et des réunions hebdomadaires du ST-ITIE
4. Retraite annuelle des membres du CN-ITIE pour la lecture du rapport ITIE

Série de rencontre avec les parties prenantes

Dans le but de toujours instaurer un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes et de continuer à poser les bases solides pour une meilleure collaboration, concertation et un suivi effectif avec l'ensemble des parties prenantes, la présidente du Comité national a effectué une série de rencontres auprès des ministères sectoriels, des administrations, des OSC et des partenaires techniques et financiers. Ces rencontres ont été l'occasion pour le CN-ITIE de faire des mises à jour sur les nouveautés de la Norme ITIE 2023 et surtout de sensibiliser les acteurs, impliqués dans la mise en œuvre, sur les attentes liées à la prochaine validation prévue en 2025. Ainsi, ces activités suivantes ont été réalisées :

5. Rencontre avec l'ANSD dans le cadre du renforcement de son système d'information ;
6. Rencontre avec le Ministre de la Justice sur la question des BE ;
7. Rencontre avec le Ministre de l'Environnement sur les aspects liés à l'Environnement et la publication des études d'impact environnemental et social (EIES) ;
8. Rencontre avec les OSC dans le cadre de la mise en œuvre optimale de la Norme 2023 ;
9. Rencontre avec les partenaires techniques et financiers (NRGI – USAID TRACES- ONG3D) dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre des activités du CN-ITIE ;
10. Visite de site SOMIVA avec le Ministre de l'Energie du Pétrole et des Mines.

Transparence Fiscale (Exigence 2.1), Conditions d'octroi des permis et licences (Exigence 2.2)

Une série d'activités est menée par le Comité avec l'appui des partenaires financiers et techniques pour une meilleure compréhension du régime fiscal applicable aux IE, pour renforcer l'assiette fiscale et pour une mise en œuvre optimale de la norme ITIE 2023, dans un environnement favorable aux exigences de transparence et de bonne gouvernance au Sénégal. Les activités suivantes ont été réalisées

11. Étude FERDI de benchmark sur les régimes fiscaux des pays africains avec l'appui d'Expertise Finale ;
12. Formation sur la modélisation financière avec l'appui d'EF ;

13. Étude sur l'exploitation minière artisanale est en cours de finalisation par l'ANSD ;
14. Atelier sur les coûts des projets extractifs ;
15. Étude sur le EMAPE ;
16. Publication des contrats sur le site de l'ITIE

Production de rapport ITIE et Mainstreaming intégral (Exigences 3 et 4)

Le Comité national a produit et publié son rapport de conciliation portant sur l'exercice 2022. Le Rapport ITIE met en avant la publication des données ponctuelles et actualisées permettant aux acteurs et au public d'être informés à temps sur les évolutions du secteur extractif. Ainsi, le Comité national a élaboré

17. Le Rapport de cadrage portant sur l'exercice 2023
18. Le Rapport définitif de conciliation portant sur l'exercice 2023 produit et publié

Lutte contre la corruption et Mise en œuvre des Bénéficiaires Effectifs (Exigence 2.5)

La mise en œuvre des Bénéficiaires effectifs contribue à dissuader les pratiques inappropriées et corrompues. La corruption est un défi pressant pour de nombreux pays riches en ressources naturelles et constitue un domaine prioritaire pour l'ITIE. La question de la lutte contre la corruption a été intégrée dans la nouvelle Norme ITIE 2023, dans les exigences 1.4, 1.5 2.1 et 7.1. Ayant maintenant l'obligation d'intégrer dans son plan de travail des activités de lutte contre la corruption, le CN-ITIE a tenu une série de sensibilisation à l'endroit des administrations, des parlementaires, des médias et des organisations de la société civile sur la lutte contre la corruption, ces rencontres ont été l'occasion de partager l'étude sur la cartographique des risques de corruption dans le secteur extractif faite par l'OFNAC. Le Comité exige également des entreprises la publication de leurs politiques de lutte contre la corruption. Ces activités suivantes ont été réalisées :

19. Série de sensibilisation des parties prenantes sur les risques de corruption dans le secteur (Restituer l'étude de l'OFNAC sur la lutte contre la corruption dans le secteur extractif "Étude cartographique des risques de corruption dans le secteur extractif") ;
20. Atelier de mise à niveau des Greffiers, Juges et Officiers de police judiciaire ;

21. Analyse des données sur la propriété effective au Sénégal par Opening Extractives.

Transparence Environnementale (Exigence 6.4) cette partie prendra en compte les paiements sociaux environnementaux (Exigences 6.1)

22. La divulgation des études d'impact et des plans de gestion environnementale et sociale

Répartition des Revenus (Exigence 5)

Le comité a organisé des ateliers sur la gestion des revenus pour permettre aux parties prenantes de comprendre la manière dont les recettes sont inscrites au budget de l'État

23. Dialogues sur la gestion des revenus issus du secteur extractif avec les parties prenantes dans le cadre du suivi et concertation avec les acteurs

Transition énergétique

La Norme ITIE accorde une importance capitale à la transition énergétique. En effet, les nouvelles exigences de la Norme ITIE incitent les entreprises extractives à publier les informations sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, le Comité national, avec l'appui de NRGi, a organisé des sessions sur la transition énergétique. L'objectif de ces rencontres était d'accroître la compréhension des membres du CN-ITIE et des acteurs, sur l'impact de la transition énergétique dans le secteur extractif, afin de soutenir la divulgation publique et le débat sur les émissions de méthane ; et anticiper la mise en œuvre des exigences de l'ITIE dans le processus Validation du pays à compter de juillet 2025. Ainsi, ces activités suivantes ont été organisées par le CN-ITIE :

24. Post COP 28 : Panel sur la question de la transition énergétique dans un contexte de crises climatiques,
25. Atelier sur le thème : Connaître les nouveaux standards de l'ITIE en rapport avec les émissions de gaz à effet de serre (exigence 3.4).

Renforcement de capacités et la mobilisation des ressources

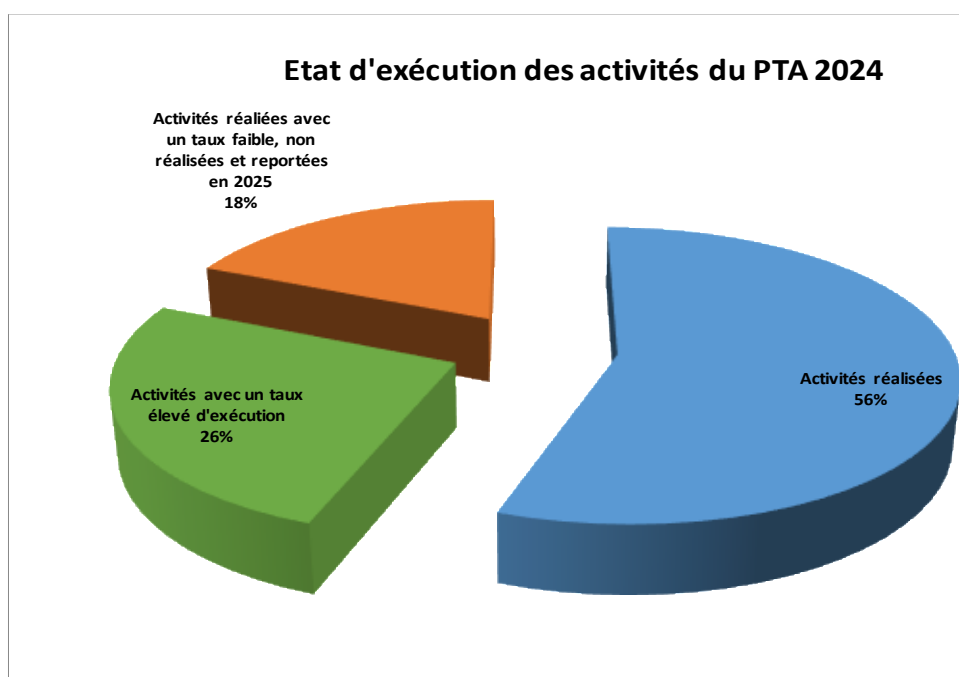
Dans le cadre du renforcement de capacités des acteurs, le CN-ITIE a eu à effectuer des formations, des mises à jour sur la Norme ITIE 2023, sur les nouvelles thématiques de la Norme ITIE, les enjeux de l'exploitation du pétrole et du gaz, sur les coûts des projets du secteur extractif, sur la modélisation financière, la lutte contre la corruption et sur la transition énergétique particulièrement les émissions de gaz à effet de serre etc. Ces ateliers suivants ont été

26. Mise à jour les membres du GMP sur la Norme ITIE 2023 ;
27. Formation sur la fiscalité minière et pétrolière et le système de partage de la rente ;
28. Formation sur la modélisation financière des revenus extractifs ;
29. Série d'évaluations périodiques du plan stratégiques (Évaluation plan d'action 2024, Rapport Avancement Annuel, Proposition PTAB 2025).

Sur le volet mobilisation des recettes aucune stratégie particulière n'a été développée même si le CN-ITIE a un certain nombre de bailleurs qui soutiennent la mise en œuvre du processus. Mais, une nouvelle commission chargée de la mobilisation des ressources est mise en place lors de la réunion du GMP du 1^{er} octobre 2024 et cette commission sera dirigée par la présidente du CN-ITIE. Cette commission sera chargée d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources développer des partenariats sur la base des TDR qui régiront son fonctionnement

Activités reportées à 2025

1. Faire une étude sur les conditions d'octroi des permis et licences
2. Faire des évaluations périodiques du plan stratégiques (Étude d'impact)
3. Création de portails des entreprises pour renseigner sur les données
4. Atelier sur l'analyse du cadre juridique et législatif qui régit le secteur minier et pétro-gazier
5. Étude sur la modélisation financière des projets extractifs
6. Étude sur la prise de participation des communautés



B/ Évaluation des principaux résultats par rapport aux objectifs

Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE et des objectifs de mise en œuvre

Le Comité National a mobilisé l'ensemble des acteurs dans un bel élan de collaboration pour contribuer à l'atteinte des objectifs. La mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal s'est beaucoup intensifiée au fil des années avec la publication de onze rapports de conciliation et une forte appropriation du processus par les parties prenantes qui s'intéressent de plus en plus aux nouvelles thématiques enjeux ou défis du secteur qui appellent de la part du comité et de tous les acteurs une série d'actions urgentes à entreprendre.

Ainsi, pour un renforcement de la transparence et un meilleur suivi des réformes, le CN-ITIE a modifié le décret portant création du Registre des Bénéficiaires effectifs pour prendre en compte entièrement l'exigence 2.5 de la Norme dont l'objectif est de permettre au public de prendre connaissance des personnes qui possèdent et contrôlent en dernier ressort les entreprises opérant dans le secteur extractif.

Le Comité national avec l'appui de NRGI, dans le cadre de son programme TRACES, a mené une série d'activités pour les membres du Comité national et les parties prenantes. Ainsi, en partenariat avec l'OFNAC, il a tenu des sessions de sensibilisation sur la lutte contre la corruption. Avec la collaboration des ministères de l'Énergie du Pétrole et des Mines, de l'Environnement et des organisations de la SC, il a organisé un panel sur la transition énergétique notamment sur les émissions de GES. En outre, des sessions sur la question de la gestion des revenus ont aussi eu lieu avec l'appui de l'ONG 3D (programme USAID TRACES).

Le Comité a continué à poser le débat sur la capacité et sur la nécessité de faire des mises à jour aux nouveaux acteurs et à toutes les parties prenantes sur les nouveautés de la Norme ITIE 2023. Et cette question de la capacité a donc rythmé les interventions du comité national qui a œuvré pour relever le défi de connaissance des acteurs sur les enjeux et la gouvernance du secteur et assuré ainsi la compréhension accrue des contenus des rapports ITIE. Les actions de renforcement de capacités des acteurs a permis de constater :

- ✚ Une dynamique positive au niveau du secteur où les administrations, les entreprises extractives ainsi que les Organisations de la Société Civile, ont une plus grande ouverture et une disponibilité à œuvrer à travers un dialogue ouvert entre acteurs à contribuer à une mise en œuvre efficace du processus ITIE au Sénégal ;
- ✚ Un meilleur accès à l'information sur le secteur extractif qui est devenu plus facile avec l'avènement du portail d'information de l'ITIE et la mise à jour du site web ITIE, des sites web des ministères (Environnement, Energie Pétrole Mines) et des cadastres.

Ainsi donc, avec l'appui de toutes les parties prenantes, le comité a pu mettre en œuvre son plan d'Action, mener des activités et actions pour l'atteinte des objectifs de conformité, produire son Rapport de Conciliation ITIE 2023, et tenir des sessions de dissémination des résultats et conclusions du rapport ITIE 2022, pour impulser les réformes du secteur.

Niveau de réalisation des objectifs

Cette partie met en lumière le niveau d'exécution des activités du PTAB qui est de 82%. L'exécution des activités contribue à l'atteinte des objectifs définis. Nous avons poursuivi pour l'année 2024, 3 objectifs spécifiques que sont le renforcement du cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières ; le renforcement de la transparence et la redevabilité pour un accès à l'information plus effectif sur toute la chaîne de valeur, la consolidation du dispositif de suivi afin de documenter tous les impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE. De façon concrète, il s'est agi de :

1. Améliorer le cadre juridique et institutionnel : des rapports aux réformes,
2. Renforcer la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif en facilitant l'accès aux informations du secteur,
3. Mettre en place un dispositif permettant de documenter les impacts, de renforcer les capacités des parties prenantes.

Des actions en faveur du renforcement de la transparence fiscale sont entreprises par le Comité national à travers le benchmark des régimes fiscaux, la formation sur la modélisation financière des projets extractifs.

Ainsi, le niveau d'exécution des objectifs est satisfaisant dans la mesure où les activités inscrites au plan d'action sont quasi exécutées. Et à ce jour, un suivi effectif des réformes est en train d'être fait à travers : la coordination le suivi et la concertation avec l'ensemble des acteurs. Des efforts sont consentis en matière de renforcement de la communication institutionnelle, de dissémination des rapports ITIE, de mise en œuvre des bénéficiaires effectifs, de lutte contre la corruption, de renforcement de capacité. Et en matière de documentation d'impacts socio-environnementaux, le Comité a obtenu du ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique la publication sur son site des études d'impact environnemental et social (EIES) conformément à l'exigence 6.4 de la Norme ITIE et le MEPM a mis en place également une base de données des évaluations environnementales des titres miniers.

Le comité continue toujours d'œuvrer pour l'atteinte des objectifs de conformité en s'inscrivant dans cette dynamique d'assainir le climat des affaires, de partager des informations fiables sur le secteur extractif et favoriser la culture de partage de l'information, pour un meilleur accès aux informations relatives à ce secteur. Des rapports ITIE portant sur l'exercice 2023 et le premier 2024, sont produits et publiés et les principales conclusions seront partagées, avec l'ensemble des parties prenantes lors des disséminations.

II/ Résultats obtenus et impacts de la mise en œuvre

Des résultats probants sont accomplis et enregistrés en termes d'acquis, obtenus à travers la réalisation des différentes activités menées par le Comité national dans le domaine de la coordination concertation et suivi avec les parties prenantes, du renforcement du cadre juridique et institutionnel en faveur de la transparence et la redevabilité, de la documentation des impacts socio-économiques et environnementaux et du renforcement de capacités.

Ainsi, selon les parties prenantes, *en termes de résultats nous pouvons citer : l'amélioration du cadre juridique ; le dialogue multi acteurs dans les différentes régions lors des CRD et des fora communautaires ; la capacitation des différents membres de la SC et des parties prenantes du secteur extractif ; la prise en compte de la dimension genre ; l'effectivité de la publication des contrats ; la prise en compte des questions liées à la transition énergétique, la lutte contre la corruption, la publication des plans de gestion environnementale et sociale et le contenu local.*

Coordination- Collaboration - Suivi avec les parties prenantes

Le volet, **coordination Suivi et concertation**, a permis au Comité national de consolider son leadership en mobilisant l'ensemble des acteurs Ministères et institutions concernés, pour relever les défis du secteur et préparer en toute confiance le pays vers sa prochaine validation prévue en 2025 et surtout d'assurer un meilleur engagement des parties prenantes.



Le Comité national a effectué une série de rencontres avec les ministères sectoriels, les administrations et les OSC. Cela a permis au comité d'obtenir : De l'ANSD l'hébergement du site ITIE www.itie.sn qui constitue un bon référentiel en matière d'information actualisées du secteur et permet de mettre à la disposition du public des informations sur le cadre juridique des industries extractives, les contrats miniers, gaziers et pétroliers, les statistiques de production et les paiements effectués entre autres.

Du Ministère de l'Environnement la publication des études d'impacts environnementaux et sociaux et du MEPM, la mise en place d'une base de données sur les impacts environnementaux et sociaux.

Amélioration du cadre juridique

Nous pouvons citer la restructuration du Ministère de l'Énergie du Pétrole et des Mines à travers le Décret n°2024-1593 du 7 août 2024, portant organisation du Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines.

Cette nouvelle orientation institutionnelle rentre dans le cadre de la rationalisation des structures publiques, en cohérence avec la volonté des plus hautes autorités de mettre en place un écosystème favorable à l'exploitation plus avantageuse des ressources pétrolières, gazières et minières, au bénéfice du peuple sénégalais.

Ce décret fixe les attributions spécifiques des départements et directions au sein du ministère, en mettant l'accent sur la collaboration intersectorielle et la transparence dans la gestion des ressources.

La loi n° 2024-06 du 09 février 2024, modifiant la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2024 et du 28 décembre 2012, portant création de l'OFNAC.

La loi n°2024-07 du 09 février 2024, modifiant la loi n°2014-17 du 02 avril 2024, relative à la déclaration de patrimoine ;

La loi n°2024-08 du 14 février 2024, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massives (LBC/FT/PADM) ;

Ces lois visent à renforcer l'engagement du Sénégal dans la lutte contre la corruption.

Renforcement de la transparence et de l'accès à l'information

La mise en œuvre de la Norme ITIE, au Sénégal a beaucoup contribué à renforcer la transparence et la bonne gouvernance du secteur en mettant à la disposition du public, toutes les informations relatives aux paiements effectués par les sociétés extractives. Elle a permis aux collègues du Groupe Multipartite d'œuvrer ensemble pour élaborer un cadre pour la publication régulière des paiements et des recettes issues des ressources naturelles. La publication annuelle des rapports ITIE portant sur des informations et paiements versés par les entreprises extractives, des montants reçus par les régies financières de l'État, ainsi que la traçabilité des revenus dans la comptabilité publique de l'État, accessibles sur le site www.itie.sn, et leurs disséminations auprès des communautés, permet

d'accroître la transparence dans la gestion des revenus tirés des industries extractives.

Lutte contre la Corruption

En matière de lutte contre la corruption, le Sénégal démontre son engagement à instaurer la transparence et à garantir une utilisation équitable des ressources naturelles. Le Comité a effectué une série de sensibilisation auprès des pp et cela a été l'occasion pour le Comité de partager avec les participants l'Étude sur les Vulnérabilités à la Corruption dans la chaîne de valeur du secteur extractif, de l'exploration jusqu'à la commercialisation des produits. Cette étude a révélé les points critiques, et recommande des actions ciblées, comme :

1. Publication des contrats : rendre publics les contrats extractifs pour renforcer la transparence et permettre un suivi citoyen ;
2. Contrôles renforcés : mettre en place des mécanismes de contrôle pour éviter la sous-déclaration des ressources exploitées et des revenus associés ;
3. Outils d'audit avancés : intégrer des technologies de suivi pour une surveillance continue des flux financiers et des transactions.

A côté des actions mener par le CN-ITIE, y a la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2020-2024 (SNLCC) qui a élaboré un plan d'actions pour coordonner et renforcer les efforts de lutte contre la corruption au Sénégal. Cette stratégie vise les secteurs à hauts risques comme l'extractif.

Ces efforts visent à assurer que les bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles contribuent réellement au développement économique du pays, tout en réduisant l'impact de la corruption.

Ce dispositif favorise également un environnement propice à l'investissement et renforce la confiance des parties prenantes.

Bénéficiaires effectifs

Le CN-ITIE en étroite collaboration avec les services du ministère de la Justice a proposé une révision du décret n°2020-7912 relatif au Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE) pour inclure l'obligation de divulgation par les titulaires de titres miniers ou pétroliers, des informations relatives à la Propriété légale des

entreprises du secteur extractif. L'objectif est de rendre public le Registre des Bénéficiaires effectifs.

Documentation des impacts sociaux économiques et environnementaux

Le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique a procédé à la publication des études d'impacts environnementaux et sociaux <https://www.denv.gouv.sn/rapports-de-surveillance-environnementale-des-projets-petro-gaziers-mines-et-carrieres-au-senegal/> et le Ministère de l'Énergie et du Pétrole et des Mines, a mis en place un dispositif permettant d'avoir des informations sur les impacts sociaux environnementaux à travers la mise en place d'une base de données logée dans une plateforme qui est une interface web interactive accessible via le lien ee-minescarrieres.sn.

La mise en place de cette plateforme va permettre au Sénégal de répondre à l'exigence 6.4 de la Norme ITIE 2023, sur la divulgation des informations relatives à l'impact environnemental et social des activités extractives.

Transition énergétique

La transition énergétique est un pilier central du développement durable du Sénégal. La combinaison d'une exploitation responsable des ressources extractives avec des politiques énergétiques inclusives et diversifiées permet d'assurer une croissance économique tout en respectant les engagements environnementaux. Nous notons une meilleure compréhension des enjeux de la transition par les acteurs avec la série de sensibilisation effectuée sur la question. Depuis la publication du rapport 2021, certaines entreprises extractives indiquent leurs politiques de transition énergétique ainsi que les initiatives prises pour réduire leurs impacts, carbone. Il s'agit notamment de SOCOCIM Industries, de Woodside Energy et de Total Énergies EP Sénégal. Des efforts sont à faire pour amener toutes les entreprises à effectuer cette bonne pratique.

Genre

La Norme ITIE exige aux États membres de prendre en compte l'équilibre homme-femme dans la composition du GMP et à faire des déclarations par projet, ventilées par sexe. Ainsi, en réponse à cette exigence, le Comité national dans les Rapports ITIE fait état de la divulgation des données ventilées par sexe.

Pour plus d'inclusivité le Comité national profite des disséminations des résultats des rapports dans les zones impactées pour rencontrer les réseaux des femmes s'activant dans le domaine et surtout pour prendre leurs préoccupations.

La prise en compte de la dimension genre dans le secteur extractif a connu des évolutions au Sénégal depuis 2022, marquées par des progrès dans l'embauche de femmes, dans des rôles non traditionnels et une stimulation de l'économie locale, Selon le rapport de l'INDEX WIM.

WIM Sénégal est un réseau de femmes qui s'active dans le secteur extractif, en vue de promouvoir le leadership féminin et les intérêts socio-économiques et professionnels des femmes dans ce secteur. WIM a pris l'initiative de mettre en place un indice de genre dans le secteur extractif. L'analyse des données de cet indice permet, à WIM, de faire le point sur la situation des femmes dans ce secteur, d'identifier les défis enjeux auxquels les femmes sont confrontées C'est pourquoi le Comité national capitalise sur les résultats obtenus par WIM dans ce domaine. La méthodologie de l'approche du Comité national sur le genre implique une démarche résolument participative en documentant tout le travail de WIM Sénégal visant à créer les meilleures conditions pour une participation réelle des femmes.

En effet, le rapport WIM INDEX met en lumière l'"inégalité des revenus dans les mines artisanales, en particulier l'inégalité défavorable aux femmes, avec un score de 66/100. Il souligne que les hommes gagnent 1,5 fois plus que les femmes dans ce secteur, en raison de leur accès limité aux fonctions les mieux rémunérées. Les femmes sont souvent cantonnées à des tâches résiduelles et rencontrent des obstacles pour accéder à des postes à responsabilités. De plus, elles ont du mal à investir dans des actifs physiques en raison de leurs dépenses dans l'éducation des enfants et l'alimentation de la famille, les exposant davantage au travail des enfants que les garçons. Par ailleurs, la faible représentativité des femmes dans les entreprises minières, avec seulement une femme pour deux hommes, ainsi que la tendance à les cantonner à des emplois moins qualifiés, contribuent à perpétuer cette inégalité. Il est souligné que des investissements sociaux décidés par des hommes impactent moins les femmes, et que des actions de sensibilisation sur les opportunités d'emploi et les orientations pédagogiques les plus adaptées sont nécessaires pour inverser cette tendance.

L'approche Genre permet de faire une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives.

Les mesure de l'intégration du genre dans le secteur minier au Sénégal se base sur cinq dimensions principales : gouvernance, emploi formel, entrepreneuriat, impact socio-économique sur les communautés hôtes et artisanat minier. Ces dimensions comprennent 17 composantes, 22 indicateurs et 27 variables factuelles. L'étude a révélé un score global de 44 sur 100, indiquant des inégalités persistantes au détriment des femmes dans le secteur minier.

L'étude a mis en évidence plusieurs points clés :

- **Dominance masculine** : les hommes continuent de dominer le secteur minier, accaparant la majorité des ressources et des opportunités, tandis que les femmes se retrouvent souvent reléguées à des rôles secondaires.
- **Faible participation à la gouvernance** : les femmes sont généralement sous-représentées dans les instances décisionnelles du secteur minier, et les politiques publiques ne prennent pas suffisamment en compte leurs besoins spécifiques

Toutes les informations sur le genre dans le secteur extractif au Sénégal sont disponibles sur le site officiel de WIM Sénégal³

Renforcement de capacités

Le comité a élaboré et mis en œuvre un plan de renforcement de capacités. La mise en œuvre du plan de renforcement de capacités a permis aux acteurs et aux membres du Comité national de Connaître les nouveaux standards de l'ITIE en rapport avec les émissions de gaz à effet de serre (exigence 3.4), de Mettre à jour les membres du GMP, et d'autres parties prenantes notamment les médias, les responsables de communication des ministères sectoriels et administrations sur la Norme ITIE 2023 et surtout d'être mieux outillé sur les nouvelles thématiques de cette Norme et d'avoir une connaissances accrue des enjeux et perspectives de cette nouvelle norme. La formation sur la fiscalité minière et pétrolière et le

³ WIM Sénégal - Rapports

système de partage de la rente avec des exercices pratiques sur les secteurs miniers et pétroliers a permis aux acteurs de mieux comprendre la fiscalité minière et pétrolière applicable au secteur extractif et le système de partage de la rente et en termes de modélisation financière de comprendre que l'application des nouveaux codes seraient plus bénéfique pour l'État en termes de revenus extractifs.

L'impact de la mise en œuvre de l'ITIE dans la gouvernance du secteur extractif au Sénégal est jugé positif par les acteurs et cela s'est manifesté dans la notation du pays lors des validations. Ainsi donc, selon les parties prenantes, les activités réalisées par le Comité national auxquelles elles ont été associées ont produit les effets suivants :

Une promotion de la transparence, une mobilisation inclusive des parties prenantes à la mise en œuvre de la norme, une amélioration de la performance du pays dans sa marche vers la transparence permettant d'avoir des informations fiables et de savoir où orienter les différentes interventions des parties prenantes.

Une plus grande transparence est notée, un débat public plus ouvert et plus documenté, pour une meilleure compréhension du secteur. En effet, la mise en œuvre de l'ITIE a permis de mieux comprendre : les enjeux du secteur extractif, les dispositions de la nouvelle norme ainsi que le processus de validation et de surtout renforcer la transparence dans le secteur des industries extractives, la redevabilité et la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur extractif à travers l'implication de toutes les parties prenantes.

Une amélioration de la compréhension du public des données sur le secteur, sur les revenus extractifs, un renforcement du dialogue, une meilleure coordination concertation et suivi avec les différentes pp. une meilleure compréhension des enjeux liés à la gestion du secteur extractif. Des efforts de plaidoyer sont menés pour une mise en œuvre efficace des recommandations des rapports ITIE.

Une meilleure gouvernance de nos ressources à travers des réformes institutionnelles, un meilleur accès aux données à travers la divulgation systématique des données du secteur dans les plateformes FUSION et GOVIN, de réduire ainsi les risques de corruption et améliorer l'attractivité du pays pour les investisseurs, tout en posant les bases d'une gestion plus équitable et durable, une gestion améliorée des ressources issues du secteur extractif, le

renforcement des stratégies de communication auprès des communautés locale. Ainsi, en termes d'impact nous pouvons citer :

- ❖ Meilleure compréhension des enjeux liés à la transition énergétique
- ❖ Nouveaux standards de l'ITIE connus par les membres du GMP
- ❖ Meilleure compréhension des enjeux de la Norme ITIE
- ❖ *Meilleures connaissances des acteurs en vue de contribuer au débat public.*
- ❖ Meilleure compréhension et connaissance accrue de la fiscalité minière et pétrolière et le système de partage de la rente
- ❖ Meilleure maîtrise de la modélisation financière des revenus extractifs
- ❖ Les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE sont documentés
- ❖ *Les disséminations des rapports annuels de l'ITIE dans les régions minières, pétrolières et gazières avec les autorités et les communautés impactées ont permis aux citoyens d'être informés et mieux outillés pour défendre au mieux les intérêts de leurs communes et servir de relai à la diffusion de la bonne information, de faire le plaidoyer sur les différents fonds institutionnalisés, de sensibiliser les communautés et les entreprises locales sur les opportunités qu'offre le contenu local.*

III/ Évaluation des performances par rapport aux exigences de l'ITIE

Exigences de l'ITIE		NIVEAU DE PROGRÈS				
Catégories	Exigences	Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant	Au-delà
Suivi exercé par le Groupe multipartite	Engagement du gouvernement (n° 1.1)					
	Engagement de l'industrie (n° 1.2)					
	Engagement de la société civile (n° 1.3)					
	Gouvernance du Groupe multipartite (n° 1.4)					
	Plan de travail (n° 1.5)					

Exigences de l'ITIE		NIVEAU DE PROGRÈS				
Catégories	Exigences	Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant	Au-delà
Licences et contrats	Cadre juridique et régime fiscal (n° 2.1)					
	Octrois de contrats et de licences (n° 2.2)					
	Registre des licences (n° 2.3)					
	Contrats et licences (n° 2.4)					
	Propriété réelle (n° 2.5)					
	Participation de l'État (n° 2.6)					
Suivi de la production	Activités d'exploration (n° 3.1)					
	Données sur la production (n° 3.2)					
	Données sur les exportations (n° 3.3)					
	Émissions de gaz à effet de serre					
Collecte de revenus	Exhaustivité (n° 4.1)					
	Revenus en nature (n° 4.2)					
	Accord de troc (n° 4.3)					
	Revenus issus du transport (n° 4.4)					
	Transactions des entreprises d'État (n° 4.5)	NA				
	Paiements directs infranationaux (n° 4.6)					
	Désagrégation (n° 4.7)					
	Ponctualité des données (n° 4.8)					
	Qualité des données (n° 4.9)					
	Coûts des projets (4.10)					

Exigences de l'ITIE		NIVEAU DE PROGRÈS				
Catégories	Exigences	Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant	Au-delà
Affectation des revenus	Répartition des revenus (n° 5.1)					
	Transferts infranationaux (n° 5.2)					
	Gestion des revenus et dépenses (n° 5.3)					
Contribution Socio-Économique	Dépenses sociales obligatoires (n° 6.1.a)					
	Dépenses sociales discrétionnaires (n° 6.1.b)					
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (n° 6.2)	NA				
	Contribution économique (n° 6.3)					
Résultats et impact	Débat public (n° 7.1)					
	Accessibilité des données (n° 7.2)					
	Suivi des recommandations (n° 7.3)					
	Résultats et impact de la mise en œuvre (n° 7.4)					

IV/Leçons apprises constats et Recommandations

1/Leçons apprises

La mise en œuvre de la Norme ITIE 2023, qui encourage la prise en compte des points des parties prenantes sur toute la chaîne de valeur à travers une large

consultation, nous a permis de voir que l'implication des parties prenantes, acteurs et cibles permet toujours de mieux comprendre les besoins, attentes, suggestions et préoccupations de ces derniers et d'en prendre compte dans les rapports d'activités documents de planification et le renforcement de capacités. La collaboration, le suivi et la concertation avec l'ensemble des parties intéressées est toujours gage de succès et cela nous a facilité l'atteindre des résultats probants dans le domaine de la transparence environnementale qui est une question cruciale, intéressant les autorités étatiques.

Le Comité national l'a compris très tôt et a engagé un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes pour les sensibiliser sur les nouvelles thématiques de la Norme 2023, à laquelle le Sénégal sera validé en juillet 2025. C'est pourquoi toutes les actions du Comité convergent vers une plus grande inclusion de tous les acteurs parties prenantes pour poser les conditions d'une mise en œuvre effective de la Norme ITIE et préparer le pays vers sa troisième validation.

Cela facilitera l'appropriation par les parties prenantes du processus ITIE, et permettra de renforcer qualitativement les capacités des acteurs et surtout d'apprendre de l'expérience des parties prenantes.

2/ Constats

Comme toutes les organisations, le Comité national rencontre des difficultés dans le cadre de l'exécution de ses missions. Ces difficultés sont d'ordre interne. Toutes ces difficultés peuvent constituer des obstacles dans l'exécution des activités définies dans le plan de travail 2024, et dans la réalisation des objectifs poursuivis.

Un autre défi majeur qui peut constituer un obstacle à la mise en œuvre des objectifs attendus est le financement des activités de mise en œuvre de l'ITIE. On note un retard dans l'exécution des activités, lié parfois à la non disponibilité des financements pour certaines activités. Car, le Comité national est financé à 90% par l'État du Sénégal.

C'est pourquoi, le Comité a mis sur place une commission Mobilisation des ressources dirigée par la présidente du Comité national conformément à l'exigence 1.1.b « Il est exigé du gouvernement de nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'ITIE. La personne nommée doit avoir la confiance de toutes les parties prenantes, l'autorité et la liberté de coordonner les

actions concernant l'ITIE entre les ministères et les agences concernés, et être en mesure de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE ».

3/ Recommandations des parties prenantes

Les parties prenantes ont formulé des recommandations au Comité national pour une meilleure prise en compte de leurs besoins, attentes, préoccupations et suggestions

4. Outiller davantage les partenaires et acteurs pour une veille permanente du secteur ;
5. Doter le Comité national de moyens permettant de suivre les fonds aux bénéficiaires de la population, des sociétés d'exploitation et de l'État ;
6. Proposer des sessions régulières de formation pour renforcer les capacités de la société civile à analyser les données de l'ITIE et à davantage contribuer aux débats sur la gouvernance du secteur ;
7. Faciliter l'accès aux informations : Simplifier et rendre plus accessibles les rapports ITIE pour qu'ils soient plus compréhensibles et adaptés aux besoins des communautés locales ;
8. Promouvoir la redistribution des revenus extractifs : Mettre en place des mécanismes pour garantir que les revenus générés bénéficient effectivement aux populations locales, via des projets de développement durable ;
9. Développer des stratégies de mobilisation des ressources pour

Matrice de suivi des performances 2024

Planification/ Mise en œuvre						Reporting			
N°	Produits (Extrants)	Activités Prévue	Responsable	Période d'exécution début	Fin d'exécution	Activités réalisées	Justifications / Commentaires	Taux d'exécution (%)	Extrants disponibles
1	Décret revu	Réviser le décret portant sur le registre des bénéficiaires effectifs	Com Val/CAJ	J	D	En cours	Faire une note au Ministère de la Justice pour la transmission du projet de décret modifié	75%	Projet de décret disponible
2	Meilleure compréhension du cadre juridique régissant le secteur extractif	Atelier sur l'analyse du cadre juridique et législatif qui régit le secteur minier et pétro-gazier	CN-ITIE	J	D	NE	Reportée à 2025		

3	Les résultats du Rapport ITIE 2022 partagés avec les communautés impactées	Disséminer les résultats du Rapport ITIE dans les régions du Sénégal (Matam - Thiès - St-Louis - Fatick - Kédougou)	CN-ITIE/CC	Mars	Mai	RAS		100%	Rapport de dissémination disponible
4	Suivi effectif avec l'ensemble des parties prenantes, pour une mise en œuvre optimale de la Norme ITIE 2023, est assurée	Dialogues sur la gestion des revenus issus du secteur extractif avec les parties prenantes dans le cadre du suivi et concertation avec les acteurs	Com val CN-ITIE, OSC, CMDS, CEP Administrations	M	D	RAS	En attente du rapport d'atelier	100%	Dialogue sur les fonds infranationaux
5	Meilleure coordination et Meilleur partage d'information, Suivi amélioré	Tenir des réunions périodiques du CNITIE et des réunions hebdomadaires du STITIE	CN-ITIE	F	D	RAS		100%	4 réunions tenues
6	Contours du projet de rapport cernés par les membres du CN-ITIE	Tenir la retraite annuelle des membres du CN-ITIE pour la lecture du Rapport ITIE	CN-ITIE	S	N	RAS		100%	Retraite tenue projet de rapport ITIE examiné par les membres du Comité national

7		Faire une étude de benchmark sur les régimes fiscaux des pays africains	CN-ITIE / Consultant	J	D	RAS	Le rapport de FERDI sur la fiscalité a fait une étude comparative des régimes fiscaux	100%	Rapport de FERDI sur la fiscalité au Sénégal
8	La transparence fiscale ainsi que celle dans les procédures d'octroi des permis et licences sont promues et renforcées	Veiller à la publication annuelle et analyse des rapports sur les dépenses fiscales	CN-ITIE / MF	J	D	RAS	En attente de l'exercice 2022 et 2023 (Faire un courrier pour les exercices 2022 et 2023) Faire le plaidoyer pour la publication des rapports portant sur l'année N-1	0%	Le dernier rapport publié porte sur l'exercice 2021 publié en 2024
9	La connaissance des productions du secteur minier artisanal est améliorée	Faire une étude sur l'exploitation minière artisanale prévoir un atelier de restitution de l'étude	ASND	J	D	En cours	Étude effectuée par l'ANSD est en cours de finalisation	90%	L'étude EMAPE disponible
10	Meilleur suivi des conditions d'octroi des permis et licences est assuré	Faire une étude sur les conditions d'octroi des permis et licences	CN-ITIE, Mines, Pétrole	J	D	En cours	Urgence	10%	TDR disponibles

11	Des rapports ITIE conformes aux exigences de la Norme ITIE sont produits et partagés avec l'ensemble des citoyens	Produire des rapports définitifs de conciliation	CN-ITIE/COMACOL	À	D	RAS	TDR AI validés par le GMP Rapport de cadrage disponible	100%	Rapport définitif de conciliation disponible
12	Portail des entreprises mis en ligne	Création de portails des entreprises pour renseigner sur les données	CN-ITIE - Entreprises	J		NE	Reporté à 2026		
13	Renforcement de la transparence dans le secteur et meilleure prise en compte de la dimension lutte contre la corruption dans le secteur	Sensibilisation des parties prenantes sur les risques de corruption dans le secteur (Restituer l'étude sur la lutte contre la corruption dans le secteur extractif de l'OFNAC "Étude cartographique des risques de corruption dans le secteur extractif")	Com val CN-ITIE /OFNAC/ Consultant	Avril	Avril	RAS	En attente du rapport	75%	Série de sensibilisation avec les parties prenantes sur la corruption

14	Les capacités des acteurs sont renforcées sur le RBE et l'utilisation des données de l'ITIE	Atelier de mise à niveau des Greffiers, Juges et Officiers de police judiciaire	CN-ITIE/MJ	J	D	RAS	Atelier restreint de concertation pour l'effectivité de la divulgation du registre des bénéficiaires effectifs Dakar, 19 et 20 septembre 2024	100%	L'état d'avancement de la mise en œuvre sur la question des BE a été fait avec les greffiers
15	Un registre accessible et consultable	Évaluation d'impact de la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs	CN-ITIE/MJ	À	D	RAS	Le Comité national a capitalisé sur les résultats de l'évaluation faite par Opening Extractive	100%	Rapport sur l'analyse des données sur la propriété effective
16	Impacts sociaux environnementaux des industries, documentés et les bonnes pratiques de mitigation des impacts connues	Faire un Benchmark sur les bonnes pratiques de mitigation des impacts sociaux et environnementaux et procéder à la divulgation des études d'impact et des plans de gestion environnementaux et sociaux	ComVal CN-ITIE/ MEDD/ Entreprises	J	D	En cours	Études d'impact publiés par le METE et le MEPM	70%	https://www.denv.gouv.sn/rapports-de-surveillance-environnementale-des-projets-petro-gaziers-mines-et-carrieres-au-senegal/

17		Évaluer les dispositions pour la mise en œuvre de la réhabilitation et restauration des sites d'exploitation (Codes Minier, Pétrolier et Environnemental) voir les surfaces découvertes et les surfaces réhabilités dépôt de la garantie	CN-ITIE /MEDD /MMG/MPE/ Entreprises	J	D	NE	Reportée à 2025		
18	Les informations sur l'utilisation des revenus inscrits au budget de l'État divulguées	Divulguer les revenus inscrits au Budget et faire le suivi de leur exécution	CN-ITIE - MF	J	D	RAS	voir rapport ITIE	100%	Rapport ITIE 2023
19	Versement effectif des fonds est assuré	Assurer le suivi de l'application du versement annuel des fonds de réhabilitation, de péréquation et d'appui au développement local	CN-ITIE/Entreprises/MEDD/CDC/MMG	J	D	En cours	Dialogue sur les fonds infranationaux tenu avec les acteurs	50%	-
20	Mieux comprendre les enjeux liés à la transition énergétique	Post COP 28 : Panel sur la question de la transition énergétique dans un contexte de crises climatiques	CN-ITIE	J	Janvier	RAS	En attente du rapport d'atelier	100%	Rapport d'atelier

21	Nouveaux standards connus par les membres du GMP	Connaître les nouveaux standards de l'ITIE en rapport avec les émissions de gaz à effet de serre (exigence 3.4)	CN-ITIE – MEDD	1er avril	30-avr	RAS		100%	Atelier tenu rapport d'atelier disponible
22	Les impacts de la transition énergétique documentés	Documenter l'impact de la transition énergétique sur les recettes prévues de l'exploitation du pétrole et du gaz et sur l'environnement	CN-ITIE - MEDD - MPE - MF	J	D	En cours	En attente du rapport ITIE 2023 pour les politiques et les plans de lutte contre le changement climatique	100%	Des sessions de formations sur la transition énergétique
23	Le Comité est mieux outillé pour améliorer la gouvernance et le suivi dans le secteur pétrolier gazier	Exécuter le plan de renforcement de capacités	CN-ITIE/ CRCSE	J	D	En cours		75%	Sessions de mise à jour tenues sur la nouvelle Norme et les nouvelles thématiques : lutte contre la corruption, transition énergétique, mobilisation des recettes, formation sur la modélisation financière

24	Meilleure compréhension de la Norme ITIE	Mettre à jour les membres du GMP sur la Norme ITIE 2023	CN-ITIE/ CRCSE	J	Janvier	RAS		100%	Formation tenue modules de formation disponible
25	Mieux comprendre la fiscalité minière et pétrolière et le système de partage de rente	Faire une formation sur la fiscalité minière et pétrolière et le système de partage de rente	CN-ITIE/EF et FERDI	J	À	RAS		100%	Formation tenue modules de formation ainsi que Rapport sur la Chaîne de valeur et enjeux de la fiscalité du secteur extractif en République du Sénégal disponibles
26	Meilleure maîtrise de la modélisation financière des revenus extractifs	Faire une formation sur la modélisation financière des revenus extractifs	CN-ITIE/EF et FERDI	J	À	RAS		100%	Formation tenue et Fichier modélisations des deux secteurs disponible
27	Les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE sont documentés	Faire des évaluations périodiques du plan stratégiques (Étude d'impact)	CN-ITIE / CRCSE	S	D	En cours	Faire l'étude d'impacts	60%	RAA 2023, 2024 et TDRs étude d'impacts disponibles

Rapport sur les dépenses

2024 Comité National

ITIE

En 2024, les activités du Comité national ITIE ont été financés sur la base d'un budget de fonctionnement reçu de **l'État du Sénégal**, à travers le titre 4 budget de transfert, d'un montant de FCFA 430 000 000 (quatre cent trente millions).

En sus, des financements additionnels ont été de bailleurs :

1. COMPTE OSIWA : FCFA 2 730 441
2. COMPTE UEMOA : FCFA 1 403 000
3. COMPTE ONG3D : FCFA 33 441 468

Le budget de l'État a été exécuté à hauteur de 96,91%, soit un reliquat disponible de FCFA 13 304 648.

Les dépenses financées par NRGI dans le cadre du programme TRACES ont fait l'objet d'un paiement direct de la part du bailleur sur présentations des factures par le Secrétariat technique.

Budget de la Contrepartie État

La situation de l'exécution budgétaire de la Contrepartie État de l'année 2024 se présente comme suit :

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION BUDGETAIRE	RELIQUAT	% d'exécution
A. Dépenses d'investissement	96 255 780	83 908 542	12 347 238	87,17%
Indemnités de session du GMP	14 300 000	13 950 000	350 000	97,55%
Missions	6 790 000	6 294 800	495 200	92,71%
Missions à l'étranger	1 200 000	1 176 200	23 800	98,02%
Missions internes	5 590 000	5 118 600	471 400	91,57%
Séminaires, ateliers et Formations	49 262 780	39 038 448	10 224 332	79,25%
Communication	3 903 000	2 559 590	1 343 410	65,58%
Honoraires de consultants	22 000 000	22 065 704	- 65 704	100,30%
B. Dépenses de Fonctionnement	333 744 220	332 786 810	957 410	99,71%
Dépenses d'équipements	26 824 220	26 628 041	196 179	99,27%
Dépenses courantes et Fonctionnement	306 920 000	306 158 769	761 231	99,75%
Achats divers	17 470 000	16 480 565	989 435	94,34%
Transports	500 000	483 370	16 630	96,67%
Services extérieures A	2 700 000	2 367 534	332 466	87,69%
Services extérieures B	12 450 000	11 402 765	1 047 235	91,59%
Frais de personnel	273 800 000	275 424 535	- 1 624 535	100,59%
TOTAL	430 000 000	416 695 352	13 304 648	96,91%

1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique concerne les activités relatives à la mise en œuvre de la Norme ITIE. Le taux d'exécution des activités de 87%.

Les rubriques concernées par les dépenses d'investissement sont les suivantes :

1. Les indemnités de session du GMP

Cinq (05) réunion ont été tenues durant l'année 2024.

Pour rappel les membres du comité national bénéficient d'une indemnité de sessions d'un montant de FCFA 150 000 par réunion.

Le nombre maximum de sessions payantes est de 6 (six)

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Indemnités de session du GMP	14 300 000	13 950 000	350 000	97,55%
Session 1	2 400 000	2 400 000	-	100,00%
Session 2	2 100 000	2 100 000	-	100,00%
Session 3	3 600 000	3 600 000	-	100,00%
Session 4	3 000 000	3 000 000	-	100,00%
Session 5	3 200 000	2 850 000	350 000	89,06%

2. Les missions

1. Missions à l'étranger

Cette rubrique concerne les frais de déplacements (billets et indemnités de mission) relatifs aux missions effectuées hors du Sénégal. Elles ont été exécutées à 92,71% au 31/12/2024.

1. *UPGRADE BUSINESS CLASS au profit du président pour FCFA 926 200.*
2. Frais de mission secrétaire Permanent ; mission Abidjan du 26 au 30 Mai pour FCFA 250 000.

1. Missions internes

Cette rubrique concerne les indemnités de déplacement relatives aux missions effectuées dans les régions du Sénégal.

Il s'agit principalement des ateliers de disséminations dans les régions et Les dépenses de cette rubrique ont été exécutées à 91,57% au 31/12/2022.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Missions	6 790 000	6 294 800	495 200	92,71%
Missions à l'étranger	1 200 000	1 176 200	23 800	98,02%
Mission	1 200 000	1 176 200	23 800	98,02%
Missions internes	5 590 000	5 118 600	471 400	91,57%
Dissémination Kédougou	250 000	227 500	22 500	91,00%
Dissémination Fatick	250 000	227 500	22 500	91,00%
Dissémination Matam	1 190 000	1 190 000	-	100,00%
Dissémination Saint-Louis	450 000	450 000	-	100,00%
Dissémination THIES	450 000	450 000	-	100,00%
Autres représentations	3 000 000	2 573 600	426 400	85,79%

1. Les séminaires, ateliers et formations

Les activités réalisées sur l'année 2024 concernent principalement les ateliers de pré validation, les activités de disséminations du rapport ITIE dans les régions, et les frais de réunions du GMP.

Seule l'activités de lancement du rapport n'a pas été exécuté et est reporté à 2025.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Séminaires, ateliers et formations	49 262 780	39 038 448	10 224 332	79,25%
Atelier dissémination Rapport 2022 Kédougou	1 375 000	1 375 000	-	100,00%
Atelier dissémination Rapport 2022 Saint-Louis	600 000	597 875	2 125	99,65%
Atelier dissémination Rapport 2022 Matam	23 294 780	23 294 780	-	100,00%
Atelier dissémination Rapport 2022 THIES	600 000	597 875	2 125	99,65%
Lancement rapport 2023	10 000 000			0%
Atelier de pré validation	12 793 000	12 792 880	120	100,00%
Réunions GMP	500 000	380 038	119 962	76,01%
Autres représentations	100 000		100 000	0,00%

2. La communication

Les dépenses effectuées sur cette rubrique, concernent essentiellement le relooking du site web ainsi que la réalisation de support de communication.

Le taux d'exécution de 63,58% s'explique par la non-réalisation des prévisions de support de communication.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Communication	3 903 000	2 559 590	1 343 410	65,58%
Impression supports de communication	1 403 000		1 403 000	0,00%
SITE WEB	1 000 000	1 059 590	- 59 590	105,96%
Réalisation et diffusion Vidéos	1 500 000	1 500 000	-	100,00%

3. Les honoraires de consultants

Cette rubrique concerne les honoraires de l'administrateur indépendant dans le cadre de l'élaboration du rapport 2023.

Le montant budgétisé et réalisé représente 50% de la facture totale, la remise du rapport définitif ayant été prévu en décembre, après la date limite de paiement fixé par le trésor pour l'année 2024 au 29 novembre 2024.

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique concerne les activités relatives au fonctionnement du Secrétariat Technique. Il s'agit plus précisément :

4. Des dépenses d'équipements

Il s'agit des dépenses relatives à l'acquisition de matériel informatique, et de matériel et mobilier de bureau.

5. Un nouveau logiciel comptable a été acquis ainsi que des postes téléphoniques fixe PABX.

6. Renouvellement du mobilier de bureau amorti

7. Achat d'un scooter pour le coursier

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Dépenses d'équipements	26 824 220	26 628 041	196 179	99,27%
Matériel informatique	12 974 220	12 929 231	44 989	99,65%
Matériel et mobilier de bureau	12 500 000	12 348 810	151 190	98,79%
Matériel de transport	1 350 000	1 350 000	-	100,00%

1. Des dépenses courantes de fonctionnement

- Les achats divers

Cette rubrique concerne les dépenses relatives à l'approvisionnement en eau et électricité, le carburant, les fournitures de bureau, l'aménagement, l'entretien et la maintenance.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Achats divers	17 470 000	16 480 565	989 435	94,34%
Eau	370 000	145 541	224 459	39,34%
Électricité	3 500 000	3 434 549	65 451	98,13%
Fournitures de bureau	3 100 000	3 082 414	17 586	99,43%
Dépenses courantes	3 500 000	3 348 767	151 233	95,68%
Aménagement	7 000 000	6 469 294	530 706	92,42%

- *Le transport*

Cette rubrique concerne les frais relatifs au transport de plis.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Transports	500 000	483 370	16 630	96,67%
Transports de plis	500 000	483 370	16 630	96,67%

1. *Les services extérieurs A*

Cette rubrique concerne les frais de téléphone, internet et de documentation.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Transports	500 000	483 370	16 630	96,67%
Transports de plis	500 000	483 370	16 630	96,67%

2. *Les services extérieurs B*

Elle concerne les indemnités de stages, les honoraires des prestataires, ainsi que la contribution annuelle du Sénégal à ITIE Internationale.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Services extérieurs B	12 450 000	11 402 765	1 047 235	91,59%
Indemnités de stages	1 950 000	1 800 000	150 000	92,31%
Cotisation annuelle ITIE International	6 000 000	6 045 965	- 45 965	100,77%
Prestataires divers (femmes de ménages...)	4 500 000	3 556 800	943 200	79,04%

3. *Les frais de personnel*

Cette rubrique représente les charges liées au personnel du Secrétariat technique. Elle a été exécutée à hauteur de 100%.

Elle comprend les sous-rubriques suivantes :

1. Le salaire net;
2. Les impôts RAS sur salaires ;
3. Les cotisations sociales RAS;
4. Les indemnités de sujétion ;
5. Et l'assurance santé du personnel.

Rubriques	Budget 2024	EXECUTION	RELIQUAT	% d'exécution
Frais de personnel	273 800 000	275 424 535	- 1 624 535	100,59%
Salaires nets	152 500 000	152 202 707	297 293	99,81%
Indemnités de sujétion	12 000 000	12 000 000	-	100,00%
Indemnités globales Forfaitaires	10 800 000	10 800 000	-	100,00%
Impôts Retenues à la Source	69 000 000	69 450 925	- 450 925	100,65%
Cotisations sociales	13 500 000	13 145 885	354 115	97,38%
Assurances maladies Personnel	16 000 000	17 825 018	- 1 825 018	111,41%

Budget OSIWA :

Le solde d'ouverture de ce compte est de F CFA 2 730 441.

Pour l'année 2024, ce reliquat a été utilisé pour financer une partie des besoins d'impressions de support de communication.

Ces dépenses marquent le solde et la clôture des DON OSIWA Grant n° G03182 et n°G02702

Budget UEMOA :

Le solde d'ouverture de ce compte est de F CFA 2 366 459.

Pour l'année 2024, ce reliquat a été utilisé pour financer la réalisation de support audios visuels à hauteur de FCFA 1 403 000.

Le solde de clôture est de FCFA 963 459

Budget ONG 3D :

ACTIVITÉS	PRÉVUES			REALISEES			RELIQUAT			
1.2. Mécanisme de surveillance réglementaire et institutionnel amélioré										
1.2 Développer au sein de l'ITIE un mécanisme de suivi périodique spécifique des paiements et transferts infranationaux et des paiements sociaux										
1.2.2.1 Organisateur des réunions communautaires dans les cinq (5) régions d'intervention du programme (Saint-Louis, Matam, Kédougou, Fatick et Thiès) afin de diffuser les références pertinentes sur les travaux de recherche de l'INRG et de l'ITIE sur la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif dans les langues locales.										
		Saint Louis	Thiès		Saint Louis	Thiès		Saint Louis	Thiès	
Hébergement à l'hôtel (35p)		\$9 467,21			\$6 778,81			\$2 688,40		
Transports (35p)		\$3 230,69	\$2 509,31		\$3 265,20	\$2 536,12		-\$34,51	-\$26,81	
Forum Communautaire										
Formateur/animateur senior		\$377,33	\$377,33		\$0,00	\$0,00		\$377,33	\$377,33	
Localisation salle		\$167,70	\$167,70			\$82,79		\$167,70	\$84,91	
nourriture (80 participants)		\$819,67	\$819,67		\$1 137,38	\$845,26		-\$317,71	-\$25,59	
Transport des participants (80 participants)		\$819,67	\$819,67		\$557,87	\$845,26		\$261,80	-\$25,59	
Participants au kit		\$125,78						\$125,78		
Image de marque (bannière)		\$134,16						\$134,16		
Matériel d'entraînement		\$251,55						\$251,55		
Couverture médiatique		\$209,63			\$139,47			\$70,16		
CRD										
Formateur/animateur senior		\$377,33	\$377,33		\$0,00	\$0,00		\$377,33	\$377,33	
Transport des participants (80 participants)		\$964,64			\$650,85			\$313,79		
nourriture (pause café et déjeuner 80 participants)		\$1 229,51			\$1 183,36			\$46,15		
sous-total		\$18 174,87	\$5 071,01	\$23 245,87	\$13 712,94	\$4 309,42	\$18 022,37	\$4 461,92	\$761,58	\$5 223,51
2.1.4.2 Organiser des forums territoriaux dans les régions minières telles que Matam, Thiès et Kédougou, pour diffuser et vulgariser les connaissances produites										
Formateur/animateur senior (150000f/jour*6 jours)*20 Séances										
Hébergement à l'hôtel (35p)			\$9 496,72			\$9 048,46			\$448,27	
Location salle (50000f/jour*2 jours* 20 Séances)			\$622,95						\$622,95	
nourriture (15 000f/jour*2 jours* 30 participants* 20			\$3 540,98						\$3 540,98	
Transport des participants (30 participantsX 2jrs*20 séances)			\$901,64			\$608,59			\$293,05	
Kit participants (2500 fx 20 Séances)			\$125,78						\$125,78	
Branding (bannière)(50 000fX2X2)			\$134,16						\$134,16	
Matériel de formation (5000 x 30 x 20 sessions)			\$251,55						\$251,55	
Couverture médiatique/Frais de coordination			\$209,63			\$84,53			\$125,10	

Sous total		-	15 283	\$15 283,41	-	9 742	\$9 741,57	-	5 542	\$5 541,84
Total		18 995	21 174	\$38 529,28	14 271	14 896	\$27 763,93	4 724	6 278	\$10 765,35

Cours dollars prévus 610
Cours dollars réalisés 597,45

SOLDE THEORIQUE BUDGET	6 431 756 CFA
SOLDE BANQUE	6 394 155 CFA
FRAIS BANCAIRES	36 564 CFA
DIFFERENCE lié au change	1 037 CFA

3 EME PARTIE
PLAN DE TRAVAIL ANNUEL
BUDGETISE 2025

(Version mise à jour lors du GMP de 26 février 2025)

Le plan de travail annuel permet au Comité national de décliner et de systématiser l'information sur ses axes d'intervention, les objectifs à atteindre les activités mesurables et assorties de délais d'exécution à entreprendre afin de répondre à l'exigence 1.5 de la Norme ITIE, relative au Plan de travail, suivi et examen. Ainsi, Le CN-ITIE est tenu de maintenir un plan de travail entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'Administration de l'ITIE, et incluant les thèmes les plus pertinents de la gouvernance des ressources naturelles.

Le présent document est élaboré sur la base des principaux résultats issus des consultations avec les principales parties prenantes, tenant compte des recommandations issues des disséminations, du rapportage et de la validation.

Il ressort de cette consultation avec les parties prenantes que le Comité national de l'ITIE a beaucoup contribué à la compréhension des enjeux de transparence avec la production et la publication des rapports ITIE au niveau national et dans les régions impactées, la publication de tous les contrats entre autres.

La mise en œuvre a permis, aux populations notamment celles qui sont dans les régions minières, d'avoir une meilleure information sur le secteur, ainsi qu'une amélioration du cadre juridique régissant le secteur extractif sénégalais à travers l'adoption de réformes issues des recommandations formulées dans les rapports.

Toutefois, il reste encore des défis à relever dans ce secteur et pour renforcer davantage la transparence et la Redevabilité, le Comité devra continuer d'œuvrer pour une inclusion totale de l'ensemble des parties prenantes du secteur afin d'harmoniser les actions entre les institutions et les différents acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles.

Ainsi, les principaux défis dans la gouvernance du secteur extractif pourraient, à l'heure actuelle, se résumer comme suit :

- La prise en compte des préoccupations environnementales ;
- La publication du registre BE ;
- Bonne répartition des revenus tirés de ces ressources ;
- Le renforcement de la communication et de la transparence dans la gestion des ressources naturelles par une démarche inclusive et participative ;

- Clarification du débat public sur les exonérations accordées aux entreprises du secteur extractif et aux redressements fiscaux ;
- L'implication des collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles.

Ainsi, sur la base des enjeux et défis identifiés, des orientations pour l'année 2025 tenant compte des axes de travail déclinés dans le plan stratégique (2022-2026), le Comité national devra encore œuvrer pour une amélioration continue en vue d'« **élever le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif permettant de mieux capter les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles pour le bien-être des citoyens et un développement durable.** »⁴

Spécifiquement, il s'agira pour l'année 2025 de :

1. **Contribuer à l'amélioration du cadre juridique et à la gouvernance du secteur extractif à travers un meilleur suivi des réformes et une concertation avec les parties prenantes ;**
2. **Contribuer au renforcement de la transparence et de l'accès à l'information sur toute la chaîne de valeur des IE ;**
3. **Renforcer le dispositif global permettant de documenter tous les résultats et les impacts.**

1. PRIORITES NATIONALES

Le processus d'élaboration du plan de travail 2025, intervient dans un contexte marqué par le lancement du nouveau référentiel des politiques publiques en matière de bonne gouvernance, de politique économique et sociale « Vision 2050 ».

⁴ Objectif global Plan Stratégique du Comité national ITIE 2022-2026



Ainsi, dans le souci de relever les défis liés à la bonne gouvernance, à la transparence, à l'amélioration du climat des affaires et la stabilité économique et sociale, les priorités nationales ont été revues et la Vision 2050, « concrétisera des bonds de productivité et de compétitivité importants dans ... **les industries extractives** ».

Le référentiel 2050 du Sénégal se décline en quatre filières stratégiques que sont les industries extractives, les industries manufacturières, la transformation agroalimentaire, et les services à valeur ajoutée et propose une feuille de route claire pour la modernisation de l'économie nationale sénégalaise.

⁵ Image New Deal, dans le prolongement de l'Agenda National de Transformation Vision Sénégal 2050 le Sénégal s'engage sur la voie d'une nouvelle ère où le numérique se révèle être le moteur d'un développement inclusif et durable. Prolongement de l'Agenda National de Transformation – Vision Sénégal 2050, le "New Deal Technologique Horizon 2034"

Les industries extractives occupent une place de choix dans la stratégie nationale de développement en **son axe 1 relatif à la Bonne Gouvernance et Engagement africain et en son axe 4 relatif à l'économie compétitive.**

Il est clairement mentionné dans la vision que « Les industries extractives, doivent être exploitées de manière responsable. Cela implique non seulement le respect des normes environnementales, mais également la mise en place de mécanismes assurant des retombées économiques pour les communautés locales. Une exploitation durable des ressources naturelles est primordiale pour garantir que les bénéfices soient partagés équitablement, soutenant ainsi les économies locales et préservant l'environnement ».

C'est en ce sens que Monsieur **Bassirou Diomaye Diakhar FAYE**, Président de la République, lors du Conseil des Ministres du 29 janvier 2025, a déclaré que « L'exploitation des ressources minières dans plusieurs localités du pays ne participe pas activement au développement territorial et ne profite pas non plus aux populations locales. C'est dire que la prise en compte par l'État de la situation des populations vivant dans les zones minières est devenue une priorité nationale ». Ainsi il sera procédé à l'évaluation nationale de l'impact économique, social et environnemental de l'exploitation minière sur le développement des localités impactées. Il a aussi été indiqué l'urgence de faire le point sur les fonds d'Appui au Développement des Collectivités territoriales et les investissements en infrastructures sociales de base issus des prescriptions du Code minier.

C'est pourquoi, le Comité va axer principalement ses interventions sur la création d'un environnement favorable à la transparence dans la gouvernance des IE, au renforcement de la concertation, de la collaboration et du suivi avec les principales parties prenantes, à la mise en œuvre effective des réformes en matière de bonne gouvernance, tenant compte des politiques sectorielles⁶. Il devra aussi pour mieux prendre en compte les points de vue des parties prenantes consultées œuvrer pour un suivi effectif et l'évaluation des impacts, un dialogue régulier avec les communautés impactées, un renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs

⁶Le Ministère de l'Energie du Pétrole et des Mines (MEPM) est en train de mettre à jour sa politique sectorielle (secteur minier et pétrolier) pour intégrer les orientations de la Vision 2025.

Ainsi, le Comité devra œuvrer pour une amélioration continue de la gouvernance du secteur extractif à travers l'adoption du décret révisé sur le RBE, La transparence fiscale (mobilisation des recettes, lutte contre la corruption), la transparence environnementale, (documentation des impacts sociaux environnementaux des opérations) la transition énergétique, la lutte contre la corruption dans le secteur extractif, le contenu local, la prise en compte de la dimension genre et des communautés impactées par les opérations minières, le renforcement de capacités du CN-ITIE et des acteurs.

2. PROCESSUS D'ELABORATION DU PTAB

Pour répondre à l'exigence 1.5 de la Norme ITIE 2023, qui recommande à ce que les « objectifs de mise en œuvre de l'ITIE tiennent compte ... des consultations tenues avec les principales parties prenantes », le Comité national dans le cadre de l'élaboration de son plan de travail 2025, a administré un questionnaire auprès des parties prenantes. Pour rappel le Comité avait défini avec l'ensemble des parties prenantes une stratégie⁷ couvrant la période 2022-2026, qui est toujours en cours.

Ainsi, les axes de travail, les objectifs de mise en œuvre et les activités sont définis sur la base des principales conclusions et orientations (défis et perspectives du secteur), issues des consultations et tiennent compte du plan stratégique en cours, des recommandations issues des disséminations du rapport ITIE 2022 et des activités du PTAB 2024 non réalisées. Ce document avalisé par le Comité national lors de la réunion statutaire tenue le 29 novembre 2024, en marge de la retraite des membres du GMP, sera partagé à nouveau avec les parties prenantes pour observations finales.

3. FINANCEMENT

Les activités du Comité National sont principalement financées par la dotation budgétaire annuelle de l'État du Sénégal. Initialement fixée à un montant annuel de 430 millions CFA inscrit dans la Loi de Finances initiale (LFI), la dotation budgétaire annuelle est passée à 500 millions FCFA en 2025.

Toutefois, en raison de l'élargissement du champ couvert par la Norme ITIE (version 2023) Le Comité devra élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour

⁷ Le Comité national, avait élaboré un plan stratégique couvrant la période 2022-2026, donc toujours en cours. Il avait associé dans la démarche l'ensemble des parties prenantes pour avoir une compréhension commune des enjeux du secteur et surtout réfléchir ensemble sur les priorités, les orientations dans les cinq (05) années à venir. Ainsi, les objectifs stratégiques ont été définis sur la base des travaux de consultations et de séances de travail organisées avec chaque catégorie de parties prenantes, avant d'être consolidés par le Comité national lors d'une retraite.

pouvoir couvrir tous les coûts liés à son fonctionnement du Comité national, aux salaires du personnel du Secrétariat, aux indemnités du GMP, ainsi que le budget alloué à la réalisation des activités du plan de travail.

4. AXE DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2025

Les quatre (04) axes identifiés dans le plan stratégique (**Axe 1** : Réformes ; **Axe 2** : Informations transparence ; **Axe 3** : Documentation des impacts sociaux économiques et environnementaux ; **Axe 4** : Renforcement de capacités et mobilisation des ressources) sont déclinées en 3 composantes et 3 objectifs généraux traduits en objectifs spécifiques avec un budget total qui se chiffre à **Trois Cent Cinquante Quatre Millions 354 000 000** FCFA. Les axes de travail sont budgétisés et se présentent comme suit :

Composante 1 : Coordination - Concertation - Suivi avec les parties prenantes

En tant que plateforme d'impulsion des réformes du secteur, le CN-ITIE s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue estime que pour une mise en œuvre optimale de la norme ITIE au Sénégal, l'environnement juridique et réglementaire doit être conforme aux exigences de transparence, de bonne gouvernance et être en phase avec les éventuelles modifications de la Norme ITIE.

Le Comité national devra mettre en contribution toutes les parties prenantes pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées à la lutte contre la corruption, à la prise en compte de la dimension genre dans le secteur, à la mise en œuvre effective du Registre des bénéficiaires effectifs, à la transition énergétique et toutes les questions liées à l'Environnement, à la mobilisation des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles, à la répartition de ces recettes aux différentes collectivités et à la mise en œuvre des recommandations issues du rapportage et de la validation, au dialogue avec les communautés impactées. Il devra tenir des sessions de dialogues ouverts avec toutes les structures ou organisations dédiées exclusivement à ces questions telles que l'OFNAC pour la lutte contre la corruption, Women In Mining pour les questions liées au genre, Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique pour tous les aspects environnementaux, Ministère des Finances et Ministère de l'Énergie du Pétrole et des Mines pour la mobilisation et la répartition des recettes. Cela passe inéluctablement par une bonne coordination-concertation avec les parties prenantes et un suivi effectif. Le CN-ITIE devra effectuer une série de rencontre auprès des parties prenantes sur ces questions clés de la Norme.

Le Comité devra disposer de **Trente millions de francs (30 000 000 FCFA)** pour la réalisation des activités de cette composante.

Composante 2 : Information – Transparence

La transparence et la redevabilité constituent un enjeu majeur et fondamental pour le Comité national qui promeut une plus grande transparence et redevabilité dans la gouvernance des ressources minérales. Ainsi, le renforcement de l'accès à l'information constitue toujours une exigence de transparence pour le Comité et donc, un axe important pour l'exercice 2025.

Le Comité jouera sa partition pour contribuer à la mise en œuvre des nouvelles initiatives, prises par le Chef de l'État, relatives aux orientations contenues dans le « New Deal Technologique »⁸ dont les effets devront produire entre autres :

- Une Inclusion numérique et financière ;
- Une administration centrée sur l'utilisateur et orientée services ;
- La promotion de la conscience et la culture numérique ;
- La création d'emplois et de nouvelles opportunités ;
- L'augmentation de la productivité dans les filières ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale ;
- La lutte contre la fraude et la corruption.

Le montant alloué à cette rubrique s'élève à **Cent neuf millions (109 000 000 FCFA)**

Composante 3 : Résultats et Impacts

L'évaluation de l'impact est progressivement devenue depuis quelques années un enjeu de taille pour les pays mettant en œuvre la norme ITIE. En effet, avec l'adoption du nouveau processus de validation la mesure de l'impact est devenue un critère non négligeable d'évaluation des progrès accomplis dans le domaine de la mise en œuvre des exigences de la Norme ITIE. Les indicateurs et leur mesure devront fournir des informations sur les améliorations possibles du secteur pour en accroître son efficacité. Ainsi, le Comité national devra mettre à profit les évaluations d'impacts, élément essentiel de la stratégie de communication, pour renforcer la transparence environnementale, le développement du contenu local, et fournir des informations et

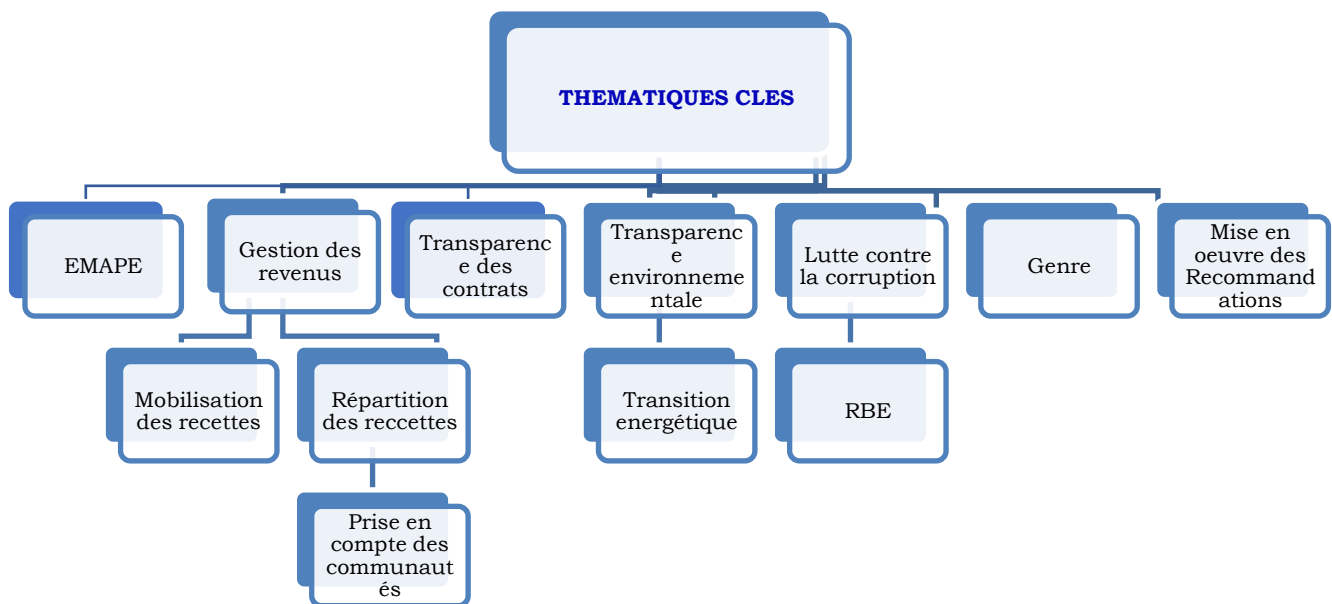
⁸ « New Deal Technologique »⁸ qui promeut une gouvernance performante, souple et transparente, permettant d'assurer une coordination, un suivi et une évaluation efficaces des programmes et projets du Digital Master Plan ».

analyses pertinentes liées à la transition énergétique.

Le Comité devra tenir compte dans sa stratégie de communication des orientations du New Deal qui en son axe 2 relatif à la digitalisation des services publics permettra de « moderniser l'administration en dématérialisant les services, en simplifiant les démarches et en améliorant l'expérience usager »

Le coût de réalisation des activités de cette rubrique se chiffre à **Deux cent dix millions (210 000 000 FCFA)**

5. THEMATIQUES PRIORITAIRES



Thématiques

Justifications

Gestion des revenus : mobilisation des recettes et répartition des recettes

Le Comité compte mener des actions tendant à renforcer la mobilisation des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles. Une étude sur la modélisation financière sera effectuée pour une meilleure orientation des autorités sur la renégociation des contrats.

Le plaidoyer du Comité auprès des autorités pour l'effectivité des fonds de péréquation et autres est entamé. Des sessions de dialogues avec toutes les entités concernées sont prévues

En dehors du plaidoyer effectué par le GMP, les parties prenantes de la SC ont aussi entamé une campagne pour l'effectivité des fonds du secteur minier

Prise en compte de la situation des communautés vivant dans les zones minières	<p>Les industries extractives ont un immense potentiel qui devrait stimuler la croissance économique, participer activement au développement local et durable des communautés impactées. Les ressources naturelles doivent contribuer à réduire la pauvreté dans les pays en développement. Pourtant, la contribution réelle des industries extractives au développement durable dans les pays riches en matières premières a souvent été entravée par des problèmes financiers, économiques, de gouvernance, sociaux et environnementaux. Le Président de la République</p> <p>À la suite des manifestations des communautés de Lompoul sur la impacts de l'exploitation de GCO, le GMP a effectué une visite d'imprégnation et de plaidoyer auprès des communautés de Lompoul et de l'entreprise, un rapport a été produit et les recommandations transmises. L'ITIE en collaboration avec OXFAML et la Coalition publiez ce que vous payez compte organiser la 3^{ème} édition du dialogue parlementaires entre le Sénégal et la Mauritanie dans le cadre du projet GTA (2^{ème} trimestre 2025). Il est également prévu une visite de plaidoyer avec les parlementaires dans les régions minières</p>
Transparence environnementale	<p>Renforcer le dialogue avec les autorités en charges des questions environnementales pour une mise en œuvre effective des améliorations de la Norme ITIE liées aux exigences sociales et environnementales.</p> <p>Encourager la divulgation des études d'impact environnemental et social pour une plus grande transparence vis-à-vis des communautés impactées</p> <p>Faire une étude sur la réhabilitation des sites miniers et inciter les entreprises à restaurer les sites déjà exploités et les restituer aux communautés</p>
Transition énergétique	<p>Sensibiliser davantage les entreprises pour une meilleure compréhension des enjeux de la transition pour une bonne combinaison d'une exploitation responsable des ressources extractives avec des politiques énergétiques inclusives et diversifiées permettant d'assurer une croissance économique tout en respectant les engagements environnementaux</p> <p>Renforcer la collaboration-coordination et le suivi avec les parties prenantes œuvrant sur les questions liées à la transition énergétique.</p> <p>Le Comité prévoit de documenter l'impact de la transition énergétique sur les recettes prévues de l'exploitation du pétrole et du gaz et sur l'environnement</p>
Lutte contre la corruption	<p>Le Comité a effectué une série de sensibilisation pour renforcer la capacité des parties prenantes à mieux appréhender les enjeux de corruption sur le secteur extractif et à s'engager sur la lutte contre ce fléau. Ainsi, pour une meilleure prise en compte de cette question et renforcer la sensibilisation, le CN-ITIE demande aux entreprises de renseigner dans les formulaires de déclarations leur politique de lutte contre la corruption ainsi que leurs plans de lutte contre la corruption, dans le but de renforcer l'utilisation des données pour atténuer les risques de corruption. Le Comité accompagne les entités déclarantes dans l'élaboration de leur politique de lutte contre la corruption (SOMISEN et MIFERSO) mais aussi la publication de ses dites-politiques. L'ITIE participe à l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale de bonne gouvernance qui est en cours d'élaboration. Il y a également une loi sur les lanceurs d'alerte qui facilitera la reddition des comptes dans le secteur extractif et à cet effet l'ITIE a publié sur son site cette loi (Baldé). L'ITIE se donne comme objectif de collaborer avec l'OFNAC à travers les</p>

différents comités régionaux de lutte contre la corruption déjà mise en place dans certaines régions minières

Mise en œuvre des BE	<p>Le Comité est en étroite collaboration avec le MJ pour rendre public le RBE. Il compte Renforcer la capacité des acteurs sur l'utilisation des données sur la propriété effective pour améliorer la gouvernance du secteur.</p> <p>Le GMP fait une analyse du rapport Opening Extractive sur le Sénégal en vue de voir comment l'utiliser comme plaidoyer pour la divulgation des BE</p>
Genre	<p>Le Comité devra œuvrer pour mettre en œuvre les exigences liées au genre et ainsi accroître la participation des femmes dans la mise en œuvre en tenant compte de l'équilibre Homme-Femme dans la composition du GMP et en sensibiliser les réseaux des femmes lors des disséminations sur les enjeux du secteur en vue de veiller à une meilleure prise en compte de leurs préoccupations. Il devra travailler avec WIM pour accroître l'emploi des femmes dans le secteur en sensibilisant également les jeunes filles à se faire orienter vers les matières scientifiques</p>
Mise en œuvre des recommandations	<p>Pour mieux renforcer l'impact de la mise en œuvre, le CN-ITIE à travers sa Commission validation travaille en étroite collaboration avec toutes les entités concernées pour mettre en œuvre toutes les recommandations prioritaires issues des rapports et de la validation</p>
EMAPE	<p>Le Comité national documente dans ses rapports ITIE les données relatives à l'EMAPE et compte capitaliser sur les résultats attendus de l'étude sur l'EMAPE qui est en cours d'élaboration par l'ANSD, le Comité devra également utiliser cette étude pour examiner les possibilités d'optimiser les recettes du secteur extractif.</p> <p>Le Ministère de l'Energie du Pétrole et des Mines à déjà effectué une évaluation de sa stratégie quinquennale dans laquelle le secteur de l'EMAPE a été diagnostiqué (insérer le lien de la stratégie). Au vu des résultats qui sont ressortis de cette évaluation l'ITIE compte collaborer avec la Division des EMAPES</p>
Transparence des contrats	<p>Le Comité publie chaque année les contrats sur son site www.ITIE.sn à travers un plan de divulgation. Au-delà l'État du Sénégal a entamé l'évaluation de l'ensemble des contrats stratégiques. Ceci est faite dans une perspective de renégociation des contrats et même un comité a été mis en place</p>



APERCU DU PLAN DE TRAVAIL

PROJET DE PLAN D'ACTION ANNUEL DU COMITE NATIONAL DE L'ITIE 2025

Effet	Thématiques	Justifications	Extrants	Activités	Indicateurs	Responsable (s)	Échéance		Budget	Source de Financement
							Déb	Fin		
1 : La contribution du Comité national	Suivi des réformes et concertations avec les	Pour un meilleur suivi des réformes et de la concertation avec les parties	Composante 1: Coordination- Collaboration -Suivi avec les parties prenantes							
			1.1: Accompagner l'adoption de texte de loi dans le secteur extractif et faire le suivi de l'application auprès des parties prenantes							

<p>à l'amélioration du cadre juridique et à la gouvernance du secteur extractif est renforcé à travers un meilleur suivi des réformes</p>	<p>parties prenantes</p>	<p>prenantes, le Comité national devra poursuivre et finaliser les travaux de révision du décret portant sur le registre des bénéficiaires effectifs. Il devra aussi mettre à jour et publier le plan de publication de tous les contrats miniers pétroliers et gaziers sur le site de l'ITIE; Suivre et</p>	<p>Le registre du RBE est rendu public; Plan de publication mis à jour et publié sur le site de l'ITIE; Le Code minier est révisé et publié aux JO. La pertinence et la redevabilité de la mise en œuvre de l'ITIE à l'égard des parties prenantes est assurée pour une mise en œuvre effective de la Norme ITIE 2023.</p>	<p>Assurer le suivi des réformes et la concertation avec les parties prenantes pour une mise en œuvre effective de la Norme ITIE 2023 (Transition énergétique, prise en compte de la dimension genre, RBE contenu local, mobilisation des recettes, la question des fonds)</p>	<p>Décret mis à jour; Nombre de contrats publiés sur le site de l'ITIE; CN-ITIE est membre du comité de révision; Nombre de parties prenantes rencontrées</p>	<p>Com Val/RAJ /CAF/Pr CN-ITIE/OFN AC /CENTIF/MEF/MEPM/MJ/METE/CN SCL/WIM /OSC/ Réseaux des femmes</p>	<p>J</p>	<p>D</p>	<p>0</p>	
--	---------------------------------	---	--	---	---	--	-----------------	-----------------	-----------------	--

s et de la concertation avec les parties prenantes		contribuer au processus de révision du code minier 2016. Et effectuer une Série de rencontres avec les parties prenantes sur les thématiques clés de la Norme (la corruption, le RBE, la transparence environnementale et fiscale, la transition énergétique, le contenu local, la prise en compte de la dimension genre etc.)	L'application de la loi sur le Contenu local est effective	Faire le plaidoyer pour l'application effective de la loi sur le Contenu local	La loi sur le contenu local est appliquée	CN-ITIE / CNSCL			0	
	Sous Total 1.1								0	
	Renforcement de la performance et	Il s'agira de renforcer la performance et les moyens du Comité	1.2: Améliorer la performance du Comité National et la coordination en son sein							
	Le Comité est mieux outillé pour améliorer la gouvernance	Tenir 4 réunions périodiques du CNITIE et	4 réunions tenues	CN-ITIE	F	D	16 000 000	Budget État		

	de coordination au sein du Comité national	national et d'améliorer la gouvernance et la coordination au sein du Comité	le suivi la coordination et la concertation en son sein et dans le secteur extractif	des réunions hebdomadaires du STITIE								
				Tenir la retraite annuelle des membres du CN-ITIE pour la lecture du Rapport ITIE 2024	Retraite tenue	ST-ITIE	O	N	14 000 000	Budget État		
				Sous Total 1.2							30 000 000	
				Total Composante 1							30 000 000	

Composante 2: Informations et Transparence

2 : Contribution du CN-ITIE à la transparence et à l'accès à l'information	Transparence Fiscale (Exigence 2.1), Conditions d'octroi des permis et licences (Exigence 2.2 - 2,4)	Le volet information - Transparence permet de prendre en compte le souci d'information citoyenne et l'obligation de rendre compte des pouvoirs publics et des entreprises. Il prend en	2.1: Contribuer au Renforcement de la transparence fiscale et dans les procédures d'octroi des permis et licences et du secteur minier artisanal							
			La transparence fiscale dans les procédures d'octroi des permis et licences est promue et renforcée et un meilleur suivi des conditions d'octroi des permis et	Faire une étude sur les conditions d'octroi des permis et licences	Étude des conditions d'octroi réalisée	CN-ITIE, Mines, Pétrole	J	D	25 000 000	NRGI

sur toute la chaîne de valeur des IE est renforcés	Mise en œuvre Bénéficiaires Effectifs (Exigence 2.5) Production de rapport ITIE (Exigences 2; 3; 4; 5; 6)	compte les questions liées à la transparence fiscale, aux conditions d'octroi des permis et licences, à la production de Rapport ITIE conformément à la Norme ITIE 2023, à la lutte contre la corruption et aux bénéficiaires effectifs. Le Comité devra aussi s'enquérir auprès du CNSCL de l'état de publication des plans de passation de marchés. Il sera aussi question de renforcer la	licences est assuré							
		Meilleure optimisation des revenus du secteur extractif permettant de lutter contre la corruption	Étude sur la modélisation financière et économique des projets extractifs au Sénégal	Étude réalisée	CN-ITIE /Consultant	M	Mai	40 000 000	Budget État	
		La transparence fiscale est renforcée dans les dépenses publiques	Veiller à la publication annuelle et analyse des rapports sur les dépenses fiscales	Rapports publiés	CN-ITIE / MF	J	D	0		
		la connaissance des productions du secteur minier artisanal est améliorée	Faire une étude sur l'exploitation minière artisanale prévoir un atelier de restitution de l'étude	Rapport sur l'analyse du cadre juridique disponible	CN-ITIE/ ANSD	J	D	0	Effectuée par l'ANSD	
		Sous Total 2.1							65 000 000	

		divulgation des données relatives à la transition énergétique dans le Rapport ITIE , ainsi que l'analyse de la prise en compte de la dimension genre dans le Rapport ITIE . Il devra aussi continuer d'œuvrer pour la publication des données ponctuelles et actualisées permettant aux acteurs et au public d'être informés à temps sur les évolutions du secteur extractif.	2.2: Contribuer au renforcement de l'accès à l'information pour une meilleure prise en charge des besoins de transparences permettant d'atteindre le mainstreaming intégral à l'horizon 2026 pour un meilleur							
			Des rapports ITIE conformes aux exigences de la Norme ITIE sont produits et partagés avec l'ensemble des citoyens	Produire des rapports définitifs de conciliation conformes aux exigences de la Norme ITIE 2023 (prise en compte de la dimension genre, de la lutte contre la corruption et de la transition énergétique à travers les politiques prises par l'entreprise	rapport définitif de conciliation produit	CN-ITIE/ AI/ COMACOL	A	D	44 000 000	Budget Etat
			Sous Total 2.2					64 000 000		
			Total Composante 2					109 000 000		
Composante 3 : RÉSULTATS ET IMPACTS (Exigence 7)										
Renforcement	Le Comité national	3.1 : Renforcer la stratégie de communication pour une prise en compte des besoins des citoyens et à travers tout le territoire sénégalais								

3: Un dispositif global permettant de documenter tous les résultats et les impacts est renforcé	de la communication institutionnelle et dissémination du rapport ITIE 2023 (Exigence 7.1)	mettra en œuvre une stratégie de communication qui s'accompagnera d'une sensibilisation du public sur les conclusions et significations des chiffres publiés dans le rapport afin de susciter un débat public sur la gouvernance des industries extractives. L'objectif est d'assurer l'engagement des parties prenantes dans un	Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre	Élaborer et exécuter la stratégie de communication	Stratégie élaborée	CN-ITIE/CC	Jan	Déc	70 000 000	RF
		Les résultats du Rapport ITIE 2022 partagés avec les communautés impactées		Disséminer les résultats du Rapport ITIE 2023, dans les régions du Sénégal impactées par les exploitations (Matam - Thiès - St-Louis - Fatick - Kédougou)	Plan de dissémination élaboré et exécuté	CN-ITIE/CC	Mar	Mai		
		Meilleure en compte des intérêts des communautés locales impactées par les exploitations		Plaidoyer sur les prises de participation des communautés locales dans les projets extractifs	Plan de plaidoyer élaboré	CN-ITIE	J	D		

		dialogue sur la gestion des recettes issues des ressources naturelles	Un meilleur engagement des parties prenantes sur la gestion des revenus du secteur pour une mise en œuvre optimale de la Norme ITIE 2023, est assurée	Sessions sur la gestion des revenus issus du secteur extractif avec les parties prenantes	Dialogues effectifs avec PP Visites de courtoisie, rencontres bilatérales	Pr CN-ITIE , OSC, CMDS, CEP Administrations	M	D	10 000 000	RF
	Mise en œuvre des recommandations (Exigence 7.3)		La mise en œuvre des recommandations contribue à l'élaboration des réformes et des politiques. Les recommandations prioritaires sont identifiées par le Comité national	Mettre à jour et exécuter les recommandations issues des Rapports ITIE	Plan de suivi des recommandations mis à jour et exécuté	CN-ITIE	J	D	0	
Sous Total 3.1									80 000 000	
	Sensibilisation dialogues avec les	Le Comité devra continuer de sensibiliser les parties	3.2 : Sensibiliser et Renforcer les capacités des parties prenantes sur les enjeux de la gouvernance du secteur tenant compte de leurs besoins identifiés lors des consultations							
			Meilleures connaissances des enjeux	Mettre à jour et exécuter le plan de	Nombre d'acteurs formés	CN-ITIE/ CRCSE	J	D	40 000 000	Recherche de

	acteurs et renforcement de capacités	prenantes sur les thématiques clés du secteur mais aussi mettre à jour et exécuter le plan de renforcement de capacités du Comité national et de tous les acteurs selon les besoins.	du secteur en vue de contribuer au débat public	renforcement de capacités Série de renforcement de capacités sur les prix de transfert ; le mécanisme d'une bonne négociation des contrats extractifs ; sur les exonérations, sur le suivi des impacts ; l'autonomisation des femmes et l'éducation des jeunes filles; l'analyse des données de l'ITIE en vue de contribuer au débat public sur la gouvernance du secteur	Nombre d'acteurs formés et nombre de formations tenus	CN-ITIE - WIM - MEPM -METE	A	D		financement (RF)
--	---	--	--	--	--	-----------------------------------	----------	----------	--	------------------

			Les préoccupations des communautés sont prises en compte et documentées	Organiser des dialogues avec les communautés impactées par les exploitations	Nombre de dialogues tenus	CN-ITIE	A	D	10 000 000	Recherche de financement (RF)	
			Instaurer un dialogue constructif avec les parlementaires pour une meilleure compréhension des enjeux du projet GTA et du secteur extractif en vue du contrôle parlementaire	Organiser la 3 -ème édition du dialogue parlementaire entre le Sénégal et la Mauritanie dans le cadre du projet GTA	Dialogue tenu	CN-ITIE	A	D	20 000 000	Recherche de financement (RF)	
				Effectuer une visite avec les parlementaires dans les régions minières	Visite effectuée	CN-ITIE /Parlementaires	A	D	10 000 000	Recherche de financement (RF)	
			Sous Total 3.2							80 000 000	
Transparence	La documentatio	3.3: Contribuer à la documentation des impacts sociaux économiques et environnementaux des industries extractives									

	Environnementale (Exigence 6.4)	n des impacts sociaux, économiques et environnementaux permettra aux parties prenantes d'évaluer le respect par les entreprises des obligations environnementales et sociales et d'apprécier les retombées du secteur extractif	Les impacts de la transition énergétique documentés	Documenter l'impact de la transition énergétique sur les recettes prévues de l'exploitation du pétrole et du gaz et sur l'environnement	Étude d'impact élaboré	CN-ITIE - MEDD - MPE -MF	J	D	20 000 000	RF
			Impacts sociaux environnementaux des industries documentés et les bonnes pratiques de mitigation des impacts connues	Évaluer les dispositions pour la mise en œuvre de la réhabilitation et restauration des sites d'exploitation (Codes Minier, Pétrolier et Environnemental) voir les surfaces découvertes et les surfaces réhabilités	Nombre de dispositions évaluées	CN-ITIE /MEDD /MMG/MPE/ Entreprises	J	D	20 000 000	RF

				dépôt de la garantie						
			Versement effectif des fonds est assuré	Faire le plaidoyer auprès des autorités pour l'application du versement annuel des fonds de réhabilitation, de péréquation et d'appui au développement local	Plan de plaidoyer élaboré	CN-ITIE/Entreprises/MEDD/CDC/MMG	J	D		0
Sous Total 3.3									40 000 000	
			3.4: Faire des évaluations périodiques des documents de travail du CN-ITIE							
	Plan de travail Suivi Examen (Exigence 1.5)	un mécanisme permettant aux parties prenantes de remonter les informations et leur point de vue sur la pertinence de la mise en œuvre de la Norme est	RAA disponible et partagé avec le SI et publié sur le site de l'ITIE ; PTAB en cours évalué et nouveau PTAB élaboré	Évaluation annuelle du plan de travail 2025 suivie de mises à jour pour l'élaboration du plan de travail subséquent	RAA, Matrice d'évaluation du PTAB 2025 et PTAB 2026 dispo	CN-ITIE	S	D		0

		élaboré. Le processus de planification, de suivi et d'examen repose sur une consultation avec les parties prenantes. Le Comité à travers une enquête effectuée auprès des parties prenantes documente l'état d'avancement et sur cette base proposer un nouveau plan .	Point de vue des parties prenantes documentés dans l'examen annuel d'avancement	Tenir une réunion annuelle de recueil des préoccupations des parties prenantes avant l'élaboration du PTAB 2026	Réunion tenue	CN-ITIE	O	D	5 000 000	
			Les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE sont documentés	Faire une évaluation du plan stratégique et de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal (Étude d'impact)	RAA, Rapport d'évaluation, PTAB 2025	CN-ITIE / CRCSE	S	D	10 000 000	NRGI
Sous-Total Composante 3.4									15 000 000	
Total Composante 3									215 000 000	
TOTAL GENERAL									354 000 000	

